



FICHE PÉDAGOGIQUE

LES MINEURS ÉTRANGERS NON ACCOMPAGNÉS EN BELGIQUE

AMNESTY
INTERNATIONAL



À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL

SOMMAIRE

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de sept millions de personnes qui prennent chaque injustice comme une attaque personnelle. Nous militons pour un monde où les droits fondamentaux de chaque individu sont respectés. Nous enquêtons et révélons les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres groupes exerçant un pouvoir, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international. En relatant les histoires des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisants dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les militants sur le terrain. Nous aidons les personnes à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation. Le travail d'Amnesty International vise à protéger les personnes et à leur permettre d'avoir prise sur leur propre vie : nous œuvrons pour l'abolition de la peine de mort, pour la protection des droits sexuels et reproductifs, contre les discriminations et pour la défense des droits des réfugiés et des migrants. Nous faisons traduire les tortionnaires en justice, nous contribuons à faire modifier des lois oppressives et à faire libérer des personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leur opinion. Nous défendons tous ceux dont la liberté et la dignité sont menacées.

Introduction	p. 3
1. Parcours des MENA.	p. 4
2. Limites et insuffisances du système de prise en charge et d'accueil des MENA	p. 9
3. Témoignages de MENA	p. 11
4. Que peut-on faire ?	p. 16
5. À voir, à lire - Ressources pour aller plus loin	p. 17
6. Activités pédagogiques	p. 20

Annexes	p. 29
Annexe 1 : Quelques notions et organismes à connaître	p. 29
Annexe 2 : Annexes des activités pédagogiques	p. 29

Publication du programme jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone

Cette fiche a été réalisée par Célia Nassif, Clémence Catarinella et Marine Jeannin.

Un tout grand merci à Ugo Guillet et Michael Damman (Mentor Escale), Danièle Crutzen (Centre MENA Les Hirondelles), Sabrina Attia (Centre MENA El Paso) et Katja Fournier (Plateforme Mineurs en exil).

Dessin de couverture : Aurel (avec son aimable autorisation), 10 décembre 2013, *Le Monde*

Avec le soutien
de la Fédération
Wallonie-
Bruxelles

INTRODUCTION

« Excellences, Messieurs les membres et responsables d'Europe, nous avons l'honorable plaisir et la grande confiance de vous écrire cette lettre pour vous parler de l'objectif de notre voyage. C'est à votre solidarité et votre gentillesse que nous vous appelons au secours. Dans notre pays, nous avons des problèmes et quelques manques de droits de l'enfant. Au niveau des problèmes, nous avons : la guerre, la maladie, la nourriture et un manque d'éducation. Donc, si vous voyez que nous nous sacrifions et exposons notre vie, c'est parce qu'on souffre trop et qu'on a besoin de vous pour lutter contre la pauvreté et mettre fin à la guerre. Néanmoins, nous voulons étudier, et nous vous demandons de nous aider à étudier pour être comme vous. Enfin, nous vous supplions de nous excuser très très fort »

Yaguine Kaoita et Fodé Tounkara

Yaguine Kaoita (14 ans) et Fodé Tounkara (15 ans), mineurs étrangers non accompagnés, ont fait la une des journaux dans le monde entier en 1999. Ces deux enfants, passagers clandestins, sont morts gelés sur un vol en provenance de Conakry (Guinée) et à destination de Bruxelles, en laissant cette lettre. Leurs corps morts de froid ont été retrouvés dans le train d'atterrissage de l'appareil à l'aéroport de Bruxelles. Dans leurs affaires, ils transportaient dans des sacs plastiques leurs certificats de naissance, leurs cartes de scolarité, des photos et cette lettre.

Chaque année, des millions d'enfants dans le monde, plus ou moins grands, quittent leurs pays d'origine pour rejoindre un pays d'accueil plus protecteur ou respectueux des droits humains. Certains voyagent avec leur famille, d'autres voyagent ou se retrouvent seuls à l'arrivée, sans parents ou représentant légal. On les appelle les mineurs étrangers non accompagnés (MENA). Certains réussissent à rejoindre un pays d'accueil sains et saufs, d'autres non. Une fois arrivés dans un pays d'accueil, une nouvelle étape commence pour eux avec son lot d'obstacles, d'attentes, d'incompréhensions, d'humiliations et de discriminations, mais aussi d'espoir et de solidarité.

Cette fiche pédagogique a été réalisée en complément du dossier pédagogique d'Amnesty International 2016 « *La migration ici et ailleurs* » afin d'aider les enseignants du primaire et du secondaire en Belgique à aborder avec leurs élèves la question spécifique des MENA. Cette fiche ne prétend pas traiter de manière exhaustive la question des MENA en Belgique. Il s'agit d'une fiche synthétique ayant pour objectif de réunir les principales données à connaître au sujet des MENA en Belgique lorsque la question des MENA est abordée avec des jeunes.

1. PARCOURS DES MENA

L'origine du statut de MENA en Belgique

Tabitha est une petite fille congolaise de 5 ans quand elle passe par la Belgique, accompagnée de son oncle néerlandais, pour rejoindre sa mère réfugiée au Canada. Elle n'a pas les documents nécessaires et demandés par les autorités belges pour traverser la Belgique. Elle est donc arrêtée et enfermée dans un centre pendant deux mois tandis que son oncle repart aux Pays-Bas. L'avocate saisie pour défendre Tabitha propose qu'elle soit accueillie dans une famille d'accueil, mais l'Office des étrangers ne donne pas suite à sa demande. Tabitha est renvoyée à Kinshasa en République Démocratique du Congo et personne ne l'attend à Kinshasa. Elle est finalement accueillie temporairement par une employée des services de renseignement congolais. L'affaire a fait grand bruit dans la presse, ce qui a finalement permis que l'enfant retrouve sa mère au Canada. Dans cette affaire, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a condamné la Belgique pour traitement inhumain et dégradant et non-respect du droit à la liberté et du droit à la vie privée et familiale¹.

Cette histoire qui a eu lieu en 2002 a contribué à accélérer l'adoption d'un régime spécifique pour les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) sur le territoire belge. Une loi est votée en urgence à la fin de l'année 2002 prévoyant la création d'un organisme d'assistance et de prise en charge des MENA, il s'agit du service des Tutelles.

Cette histoire a permis au statut de MENA d'être reconnu en Belgique. Ce statut permet aux jeunes concernés de recevoir un accompagnement légal, un accueil facilité en Belgique et de ne pas être livrés à eux-mêmes. Il leur permet également d'avoir accès à l'éducation et d'être mieux intégrés.

Ce système est cependant relativement récent et son application n'est pas toujours réussie. Encore aujourd'hui, de nombreux mineurs qui entrent sur le territoire belge ne sont pas enregistrés ou accompagnés parce qu'ils ont peur d'être renvoyés dans leur pays, d'autres attendent de longs mois avant qu'un tuteur leur soit attribué.

Qu'est-ce qu'un MENA ?

Les mineurs étrangers non accompagnés sont des jeunes originaires d'un pays étranger, âgés de moins de 18 ans, qui ont quitté leur pays pour des raisons diverses (persécutions, opportunité économique et/ou sociale, catastrophe naturelle, etc.) et se retrouvent sans représentant légal (parent ou tuteur) dans un pays d'accueil.

Selon la loi belge², un MENA doit, en plus, répondre aux

1. Arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, Mubilanzila Mayeka et Kaniki Mitunga c. Belgique, 12 octobre 2006
2. Article 5 de la Loi-programme du 24 décembre 2002 (I) (art. 479) - Titre XIII - Chapitre VI : Tutelle des mineurs étrangers non accompagnés, Chancellerie

caractéristiques suivantes pour être considéré légalement comme un MENA, il peut s'agir d'un mineur :

- soit ressortissant d'un pays non membre de l'Espace économique européen (EEE)³, qui a demandé la reconnaissance de la qualité de réfugié ou ne satisfait pas aux conditions d'accès au territoire et de séjour déterminées par la loi ;
- soit (depuis une réforme de 2014) ressortissant d'un pays membre de l'EEE ou de la Suisse, qui a demandé un titre de séjour provisoire en raison de traite ou trafic d'êtres humains ou se trouve en situation de vulnérabilité.⁴

Un MENA peut se retrouver seul en Belgique après le départ de ses parents qui ont été renvoyés de force dans leur pays suite à l'échec de leur procédure d'asile. Il peut aussi être envoyé par ses parents seul en Europe ou rejoindre l'Europe pour échapper à sa famille afin d'y trouver une protection ou un avenir meilleur. Certains MENA peuvent également être victimes de la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ou économique et se retrouver en Belgique par des trafiquants qui les exploitent. Il peut également s'agir de mineurs qui passent par la Belgique pour retrouver leur famille installée dans un pays spécifique en Europe, mais qui ont été interceptés par les autorités belges alors qu'ils tentaient de rejoindre le pays où se trouve leur famille. Les causes de départ et les parcours des MENA sont multiples et varient selon leurs origines, leurs situations sociales ou même la situation de leur propre pays. Pour la plupart d'entre eux cependant, quitter leur pays n'était pas un choix, mais plutôt une obligation. Nombreux sont ceux qui souffrent de traumatismes multiples. Une fois arrivés dans un pays d'accueil, après un voyage souvent périlleux, ils se retrouvent seuls, souvent démunis de tout document d'identité et d'argent et doivent se débrouiller dans des pays qu'ils ne connaissent pas, avec des cultures, traditions et religions bien différentes de la leur et qui leur sont complètement étrangères. Ils sont souvent accueillis avec suspicion et victimes de discriminations et de préjugés à leur arrivée. Extrêmement vulnérables, ils doivent grandir avant leur temps. Ils ne demandent pourtant qu'à vivre dans des conditions de vie décentes, avoir accès à leurs droits fondamentaux, notamment à l'éducation et à une vie sociale.

du premier ministre, 31 décembre 2002 - Élargissement de la définition des MENA : Loi du 12 mai 2014 modifiant le titre XIII, chapitre VI, de la loi-programme (I) du 24 décembre 2002 en ce qui concerne la tutelle des mineurs étrangers non accompagnés, M.B., 21 novembre 2014.

3. Les pays de l'EEE sont tous les États membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

4. Il appartient au service des Tutelles de qualifier, de manière discrétionnaire, au cas par cas, une possible vulnérabilité du mineur sans que sa définition ne soit établie par la loi.

Pourquoi les MENA cherchent-ils à quitter leur pays ?

Les MENA fuient en général des situations dangereuses ou potentiellement nuisibles à leur développement. Les MENA sont souvent contraints de quitter leur famille pour fuir la guerre, la misère, l'insécurité, la violence, la persécution. Ils peuvent également fuir pour échapper à une situation familiale difficile et à une situation de maltraitance physique ou sexuelle. Ils peuvent notamment fuir leur pays suite à une catastrophe naturelle, pour échapper à des discriminations, des mutilations génitales, un mariage forcé précoce ou au recrutement d'enfants soldats. Ils peuvent également être victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé. Certains encore sont des enfants des rues qui décident de partir ailleurs à la recherche d'un avenir meilleur tandis que d'autres sont mandatés par leur famille pour se rendre en Europe afin de travailler et faire vivre la famille restée au pays⁵.

Dans la majorité des cas, les MENA ont des familles dans leur pays d'origine ou des familles qui se retrouvent éparpillées dans différentes parties du monde par obligation de survie.

Les MENA ne cherchent pas à profiter de notre éducation et de notre système. Ils cherchent un endroit sécurisé, une opportunité d'éducation et une possibilité d'épanouissement.

Comment les MENA rejoignent-ils l'Europe ?

Pour qu'une personne d'un pays en développement ou en guerre accède à un pays d'Europe, toute une organisation coûteuse est nécessaire. L'accès aux visas pour rejoindre l'Europe étant souvent difficile, voire impossible, depuis certains pays d'origine, il arrive souvent que des familles consacrent toutes leurs économies afin de permettre à l'un de leurs enfants d'avoir accès à une protection ou à un avenir meilleur, en payant des passeurs pour le faire quitter clandestinement son pays. Il arrive aussi que des enfants fuient leur pays par leurs propres moyens pour échapper à un engagement forcé comme enfant soldat ou à un mariage forcé ou des mutilations génitales. Les parcours de ces enfants sont alors encore plus compliqués et périlleux que ceux dont le voyage est organisé par la famille.

Dans la grande majorité des cas cependant, que le voyage soit organisé par la famille ou non, les chemins empruntés par les MENA pour quitter leurs pays et rejoindre l'Europe sont souvent très dangereux. Certains y perdent leur vie en mer lors de leur voyage en bateau pour traverser la méditerranée, d'autres y laissent leur liberté et sont victimes d'abus quand ils sont attrapés par des passeurs ou des trafiquants qui profitent de leur vulnérabilité pour les forcer à se prostituer ou à travailler comme des esclaves. Leurs documents personnels sont souvent perdus, brûlés, confisqués ou volés. Si un mineur arrive sain et sauf (non sans avoir subi des traumatismes et/ou des abus) dans un pays d'accueil en Europe, après des mois de voyage en avion, en train, en bus, en mer et/ou à pied, il est ensuite confronté à de multiples démarches administratives, à l'attente et à

5. Pour en savoir plus sur les raisons de départ des MENA : « Des typologies pour faire connaissance avec les mineurs isolés étrangers et mieux les accompagner », Angéline Etienne et Omar Zanna, juin 2013.

l'incertitude de ce qui l'attend. De nombreux MENA qui ont vécu des situations traumatisantes sur le trajet de l'exil ont besoin d'un suivi psychologique à leur arrivée.

Comment « identifier » un MENA ?

Pour être considéré légalement comme un MENA et bénéficier d'une prise en charge et de l'accompagnement d'un tuteur en Belgique, un mineur doit répondre aux conditions de la définition du MENA énoncées par la loi belge (cf. supra « Qu'est-ce qu'un MENA ? »).

Cependant, il est difficile en pratique de vérifier et confirmer certains éléments de cette définition, notamment leur âge, car la plupart des MENA n'ont plus de documents d'identité et/ou d'état civil lorsqu'ils arrivent en Europe. Si l'agent de l'Office des étrangers estime qu'il y a une incohérence manifeste entre un document d'identité et l'âge que ce dernier perçoit, de manière purement subjective, alors un doute sur l'âge est émis malgré la présentation d'un document d'identité. En Belgique, c'est le service des Tutelles qui est en charge de l'identification des MENA.

Toute autorité peut signaler la présence d'un MENA au service des Tutelles. Un particulier ou tout type de service (les écoles notamment) peuvent également signaler un mineur. Les signalements se font au moyen d'une fiche de signalement.

Afin d'identifier si une personne qui se présente ou est signalée comme un MENA peut être considérée comme un MENA par la loi, c'est en principe le service des Tutelles qui doit soumettre cette personne à un entretien (avec l'aide d'un interprète si nécessaire) pour comprendre sa situation, l'identifier, et analyser les documents d'identité et/ou d'état civil qu'elle a éventuellement avec elle. Il doit en principe recueillir également les avis des assistants sociaux, des tuteurs et des centres d'orientation et d'observation. En pratique cependant, la grande majorité des signalements se fait via l'Office des étrangers. Lorsqu'un mineur se présente à l'Office des étrangers alors l'entretien est mené par un agent de l'Office et le service des Tutelles se contente du doute sur l'âge le cas échéant. En outre, les rapports des travailleurs sociaux de centre ne sont pas pris en compte lorsqu'un doute sur l'âge est émis.

Quand l'Office des étrangers, les services de police ou le service des Tutelles lui-même doutent de l'âge du mineur, un test médical est effectué. Il s'agit d'un test osseux, il consiste en une triple radiographie des dents, de la clavicule et du poignet.

Le résultat de ce test donne généralement un âge moyen avec une fourchette d'un ou deux ans. C'est alors l'âge le plus bas qui doit être pris en considération.

Toutefois, ce test d'âge soulève beaucoup de controverses. Il est notamment interdit en Angleterre pour des raisons de fiabilité et d'éthique. De nombreux scientifiques estiment que ce test comporte une marge d'erreur pouvant aller jusqu'à 5 ans.

Si, à la suite des tests, le jeune est considéré comme âgé de moins de 18 ans, un tuteur est immédiatement désigné par le service des

Tutelles pour l'accompagner dans ses démarches et le représenter.

S'il est considéré comme âgé de plus de 18 ans à la suite des tests, le service des Tutelles met fin à toute prise en charge et le jeune peut être placé, selon les cas, dans un centre fermé puis renvoyé dans son pays. Le jeune peut contester le résultat du test médical auprès du Conseil d'État. Il s'agit cependant que d'un recours sur la légalité de la procédure et il est très rare que cette procédure aboutisse.

Comment le service des Tutelles fonctionne-t-il en Belgique ?

Qu'est-ce que le service des Tutelles ?

Le Service des Tutelles est un service qui gère l'identification et la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés demandeurs d'asile. Il s'agit d'un service indépendant, attaché au Service public fédéral Justice, composé d'assistants sociaux, de juristes, de sociologues, d'accompagnateurs de chauffeurs et d'assistants administratifs.

Ce service a pour mission de recueillir les signalements concernant des MENA, de les identifier et de s'assurer qu'ils sont hébergés et pris en charge dès qu'ils sont informés de leur présence sur le territoire ou à la frontière. Dans le cadre de ses missions, ce service est notamment amené à prendre contact avec l'Agence pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) pour le premier accueil des MENA, sélectionner et agréer des tuteurs pour MENA, désigner des tuteurs pour des MENA, coordonner et contrôler le travail des tuteurs, coordonner les contacts avec les autres autorités (Office des étrangers, Commissariat général aux réfugiés et apatrides, autorités dans le pays d'origine...).

Qu'est-ce qu'un tuteur ?

Le tuteur peut être soit un bénévole, soit une personne qui exerce la tutelle à titre indépendant ou bien encore une personne salariée d'une association. Il doit être agréé par le service des Tutelles pour exercer la fonction de tuteur.

La législation belge définit a minima les tâches du tuteur sans donner une définition spécifique du rôle du tuteur.

Il est chargé de représenter légalement le mineur dans différentes démarches relatives au séjour et procédures judiciaires et administratives et de prendre soin de lui durant son séjour en Belgique. Il doit également faciliter l'intégration du mineur et rechercher des solutions durables conformes à l'intérêt du mineur.

Il aide le mineur dans ses procédures judiciaires et administratives, assiste avec lui aux auditions pour sa demande d'asile ou de séjour, lui explique les décisions prises et l'aide à choisir un avocat pour son pupille qui pourra répondre aux besoins de ce dernier.

Il veille à son hébergement (qui doit être spécifique, mais ne peut cependant pas être assuré par le tuteur), l'aide à accéder à une scolarisation adaptée à ses besoins, à un soutien psychologique si nécessaire et aux soins médicaux. Le tuteur est également chargé

de prendre toutes les mesures utiles pour rechercher les parents ou d'autres membres de la famille du mineur.

Pourquoi les MENA ont-ils des avocats ?

Les MENA ont droit à l'aide juridique (assistance légale gratuite) à deux titres : non seulement en tant que mineurs, mais également en tant qu'étrangers s'ils introduisent une demande d'asile ou d'autorisation de séjour.

Les avocats des MENA sont souvent amenés à défendre les MENA dans différentes branches du droit : droit des étrangers, droit d'asile, droit de la jeunesse, procédure pénale, droit à la scolarité (inscription à l'école, obligation scolaire, homologation des diplômes obtenus à l'étranger, équivalence des études faites à l'étranger), droits sociaux (droit à la mutuelle, allocations familiales, etc.).

Il existe au sein des bureaux d'aide juridique de plusieurs arrondissements des avocats volontaires spécialisés en droit des étrangers qui ont une connaissance des procédures pour les MENA. Le Bureau d'aide juridique (B.A.J.) du Barreau francophone de Bruxelles a, en outre, installé une section « mineurs étrangers non accompagnés ». Elle regroupe des avocats volontaires formés et spécialisés dans l'assistance et la défense des MENA, qui sont organisés en permanence par semaine.

Rien n'oblige cependant le tuteur à choisir un spécialiste mais c'est recommandé. Il vaut mieux que l'avocat soit spécialisé dans la question traitée pour défendre au mieux le mineur. Il est donc possible que le mineur soit défendu par des avocats différents selon la procédure dans laquelle il se trouve.

Comment se déroulent l'accueil et la prise en charge des MENA ?

À leur arrivée en Belgique, les MENA signalés au service des Tutelles sont hébergés dans un centre d'observation et d'orientation (COO). Si les jeunes arrivent en Belgique à l'aéroport ou dans un port et qu'il existe un doute sur leur âge, ils sont envoyés en centre fermé (durant un maximum de six jours) pendant que le service des Tutelles détermine l'âge du jeune. L'hébergement en COO dure en principe quinze jours, mais peut être prolongé quinze jours supplémentaires. Dans les faits, cet hébergement en COO dure le plus souvent un mois. Seuls les mineurs très jeunes peuvent parfois accéder directement à un centre agréé par l'aide à la jeunesse

À l'issue de ce séjour, les MENA sont en principe transférés dans une structure d'accueil plus adéquate. Il peut s'agir des structures collectives de Fedasil, mais également des structures gérées par l'Aide à la jeunesse proposant un accueil plus spécialisé et adapté à certains profils.

Durant cette étape, les travailleurs des structures d'accueil, grâce à leurs contacts quotidiens avec les MENA, peuvent livrer aux tuteurs des indices précieux pour établir un projet de vie et élaborer une « solution durable » pour l'avenir du jeune.

Enfin, en principe, après quatre à douze mois, les jeunes peuvent être orientés, à partir de 16 ans, vers une structure d'accueil individuelle où ils auront plus d'autonomie, mais également un accompagnement adéquat. Cependant dans les faits, cette troisième phase d'autonomie n'est accessible qu'aux MENA qui ont été reconnus réfugiés ou ont obtenu le bénéfice de la protection subsidiaire.

Il arrive également qu'un MENA soit accueilli dans une famille d'accueil ou dans sa famille élargie qui réside déjà dans le pays d'accueil.

Dans le cadre de sa prise en charge, le mineur doit en principe avoir accès à : une éducation adaptée (avec un apprentissage des langues nationales), une aide sociale (tant que sa procédure liée au séjour est en cours, il ne peut pas s'agir d'une aide financière, mais seulement d'une aide matérielle), aux soins médicaux et à une formation professionnelle le cas échéant.

En fonction de leur niveau et de leur connaissance des langues nationales, les MENA peuvent ou non rejoindre un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (DASPA – ancienne « classe passerelle » afin de faciliter leur transition vers une classe ordinaire. Il subsiste néanmoins de nombreux problèmes liés à l'équivalence donnée à ces jeunes suite à leur passage en DASPA. Ils sont régulièrement orientés vers des filières professionnelles et techniques, indépendamment de leurs réelles compétences.

Ainsi, l'objectif global de cette prise en charge est d'arriver à mettre en place un système dans lequel tout MENA, indépendamment de son statut, est accueilli dans le centre le plus adapté à ses besoins spécifiques. Ce système n'est cependant pas encore au point.

La tutelle se termine aux 18 ans du MENA. En théorie, un MENA ne peut pas faire l'objet d'une expulsion avant ses 18 ans. À l'âge de 18 ans en revanche, s'il est en situation irrégulière, il peut être renvoyé de force dans son pays d'origine ou bénéficier d'une aide pour revenir volontairement dans son pays avec un projet de réintégration économique ou pour faciliter une reprise d'études.

Quelles sont les procédures en termes de séjour qui existent pour les MENA ?

Lorsqu'un MENA arrive sur le territoire belge, plusieurs possibilités de séjour s'offrent à lui. Ces possibilités varient en fonction de la raison pour laquelle il est venu en Belgique.

Les démarches administratives liées à sa situation de séjour sont prises en charge par le tuteur désigné et par l'avocat choisi avec ce dernier. Ensemble, ils choisissent la procédure la plus adéquate à la situation du mineur.

En fonction de sa situation, le MENA peut déposer une demande d'asile, demander une autorisation de séjour pour des motifs humanitaires ou médicaux ou en cas de traite des êtres humains. Il peut également demander à bénéficier de la procédure relative à la détermination d'une solution durable dite « procédure MENA ».

La demande d'asile

La demande d'asile d'un MENA en Belgique doit être introduite, comme tous les autres demandeurs d'asile, auprès de l'Office des étrangers. Suite au dépôt de sa demande, le MENA est convoqué à un entretien à l'Office des étrangers au cours duquel il lui est demandé de raconter son histoire, son parcours, les raisons pour lesquelles il a fui et ne peut pas retourner dans son pays. Sa demande d'asile est ensuite examinée de manière approfondie par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) qui le convoque à une audition⁶. Le mineur doit expliquer lors de cette audition les raisons de son départ de son pays d'origine et pourquoi il estime qu'il n'est plus en sécurité dans son pays.

Les critères pour qu'un MENA soit reconnu comme réfugié ou bénéficié de la protection subsidiaire, à la suite d'une demande d'asile, ne diffèrent pas de ceux des adultes et la procédure d'asile pour les MENA est globalement similaire à celle prévue pour les adultes demandeurs d'asile. Cependant, des aménagements de la procédure en faveur du mineur sont prévus. Les instances d'asile doivent en effet prendre en considération et tenir compte de l'âge, de la maturité et de l'état de santé mentale des mineurs. Des cellules spéciales « mineurs » ont été créées au sein des instances d'asile. En outre, le tuteur du MENA doit toujours être présent lors des auditions du mineur dans le cadre de sa demande d'asile.

Suite à l'entretien au CGRA, le CGRA va décider d'octroyer ou pas une protection au MENA. Il peut lui reconnaître le statut de réfugié ou bien lui accorder le bénéfice de la protection subsidiaire. Le CGRA peut également décider de rejeter sa demande d'asile. Le MENA peut alors contester la décision du CGRA auprès du Conseil du contentieux des étrangers (CCE). Si un recours est déposé auprès du CCE, le MENA est convoqué à une audience pour laquelle il doit être représenté par un avocat. Le MENA n'est pas obligé d'être présent lors de l'audience, mais sa présence est vivement conseillée. Il est possible de demander que cette audience se déroule à huis clos. Le CCE peut alors soit confirmer (en rejetant le recours du MENA) soit infirmer la décision du CGRA (en accordant le statut de réfugié ou la protection subsidiaire au MENA) mais il peut aussi l'annuler en estimant que le CGRA n'a pas statué correctement. Si la décision du CGRA est annulée par le juge alors le dossier doit de nouveau être étudié par un officier de protection du CGRA qui, la plupart du temps, convoquera de nouveau le requérant à l'asile. Si le CCE rejette son recours, le MENA a la possibilité d'entamer d'autres démarches pour régulariser sa situation telle que la « procédure MENA » mais le MENA ne doit pas forcément être « passé » par une procédure d'asile pour que le tuteur puisse introduire cette procédure.

La demande d'autorisation de séjour spécifique aux MENA : la « procédure MENA »

La loi du 12 septembre 2011 prévoit un statut de séjour spécifique

6. Sans que les acteurs de terrain ne comprennent les réelles motivations du CGRA, il est à noter qu'une étape intermédiaire a été ajoutée pour les seuls MENA afghans qui reçoivent à leur domicile, avant leur audition au CGRA, un questionnaire d'une dizaine de pages à remplir dans un délai d'un mois par le mineur via son tuteur. Ce questionnaire crée une réelle discrimination pour ces jeunes. Le CGRA indique que plus le questionnaire sera rempli et communiqué avec diligence plus les délais de la procédure seront raccourcis.

aux MENA. On parle de « procédure MENA » lorsque l'on évoque la procédure de demande de ce statut de séjour. La « procédure MENA » a pour objectif de déterminer pour le MENA une solution durable, conforme à l'intérêt de l'enfant et au respect de ses droits fondamentaux. La Procédure MENA et la procédure d'asile peuvent être introduites en même temps par le MENA cependant dans les faits, si les deux procédures sont introduites en même temps, l'Office des étrangers « gèle » la procédure MENA tant que le CGRA n'a pas statué sur la demande d'asile.

Cette solution durable peut être :

- le regroupement familial dans le pays où les parents du MENA se trouvent légalement ;
- le retour dans le pays d'origine ou dans le pays dans lequel le MENA est autorisé ou admis au séjour, moyennant des garanties quant à un accueil et une prise en charge appropriés soit, par ses parents ou par d'autres adultes qui s'occuperont de lui, soit, par des instances gouvernementales ou non gouvernementales ;
- l'autorisation de séjour illimité en Belgique.

Cette solution durable est déterminée après un examen du dossier et une audition du MENA par l'Office des étrangers et plus particulièrement par le Bureau « Mineurs et Victimes de la Traite des Êtres Humains » (Bureau MINTEH) au sein de l'Office des Étrangers, suite à une proposition écrite du tuteur.

Le MENA peut se voir délivrer un titre de séjour non précaire seulement après que le tuteur ait apporté toutes les pièces et informations exigées par l'Office des étrangers. Tant que l'Office des étrangers n'aura pas conclu que les éléments apportés à cette demande sont probants pour déterminer une des trois solutions durables, alors le mineur se verra attribuer une attestation d'immatriculation renouvelable tous les six mois suite à une demande écrite du tuteur. Si aucune solution durable n'a été dégagée aux 18 ans du jeune, cette attestation d'immatriculation sera commuée en ordre de quitter le territoire.

À la suite de cette demande, le MENA peut donc soit retourner dans son pays d'origine ou dans un pays où il est autorisé ou admis au séjour⁶, soit être autorisé à séjourner en Belgique pendant un an. Pour prolonger l'autorisation de séjour, le tuteur devra produire des éléments probants relatifs au projet de vie du MENA. À l'issue de trois ans à dater de l'autorisation de séjour d'un an,⁷ le séjour est octroyé à titre illimité sauf décision motivée en sens contraire.

La demande d'autorisation de séjour pour raisons humanitaires ou médicales

En fonction de sa situation, un MENA peut également demander une autorisation de séjour pour des raisons humanitaires. Il s'agit de la

6. Cependant dans les faits, les ordres de reconduire reçus par un tuteur pour un MENA ne sont pas exécutés, la Belgique étant signataire de conventions qui empêchent le refoulement de mineurs.

7. Ces trois ans sont portés à cinq ans si le mineur devient majeur au cours des trois renouvellements.

procédure de séjour dite de régularisation. S'il souffre d'une maladie grave pour laquelle il n'existe aucun traitement adéquat dans son pays d'origine, un MENA peut également déposer une demande de séjour pour des motifs médicaux.

La demande d'autorisation de séjour en tant que victime de la traite des êtres humains

Les MENA étant particulièrement vulnérables, il est fréquent qu'ils soient victimes de traite des êtres humains.

Si le mineur est victime de la traite des êtres humains, il peut introduire une demande d'autorisation de séjour à ce titre.

La traite des êtres humains est définie comme étant « le fait de recruter, transporter, héberger ou accueillir une personne, de passer ou de transférer le contrôle exercé sur elle dans un but d'exploitation ».

Il peut s'agir :

- de l'exploitation de la prostitution ou de la pornographie infantine ;
- de l'exploitation de la mendicité ;
- de la mise au travail dans des conditions contraires à la dignité humaine ;
- du prélèvement d'organes ;
- de faire commettre à une personne un crime ou un délit contre son gré.

Dans ces cas-là, la victime peut obtenir la protection des autorités belges et se voir délivrer un document de séjour, sous certaines conditions strictes.

Les services de police sont impliqués dans cette procédure aux côtés de l'Office des étrangers.

Cette procédure est cependant si lourde au niveau de ce qui est demandé aux mineurs (collaborer avec la justice, vivre dans une insécurité de séjour, couper les ponts avec sa famille) qu'il est très rare qu'un mineur en bénéficie.

Quelques chiffres et statistiques

Il est extrêmement difficile de savoir combien de MENA arrivent chaque année en Europe et notamment en Belgique parce que tous les MENA ne sont pas signalés aux autorités ou ont peur de se signaler.

De nombreux chiffres circulent. En 2015, 96 500 auraient demandé l'asile en Europe (source Eurostat).

En outre, en 2015, parmi les plus de 65 millions de personnes déplacées de force dans le monde enregistrées par le Haut

Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, 51 % étaient des enfants, dont un certain nombre des mineurs non accompagnés. En 2015, près de 100 000 MENA ont demandé l'asile dans 78 pays, soit trois fois plus qu'en 2014 (source : UNHCR).

En 2015, 5047 MENA seraient arrivés en Belgique, dont 3099 demandeurs d'asile, contre 1732 MENA dont 486 demandeurs d'asile en 2014 (sources : service des Tutelles et CGRA). En 2015, le nombre de MENA arrivés en Belgique a donc augmenté de manière exponentielle.

En 2015, les premiers pays d'origine des MENA en Belgique étaient l'Afghanistan, la Syrie, l'Irak, la Somalie et la Guinée.

En moyenne, le pourcentage de MENA qui déposent une demande d'asile et obtiennent une protection est plus élevé que celui des

autres catégories de demandeurs d'asile. Ce taux de reconnaissance d'une protection est encore plus élevé pour certaines nationalités de MENA comme les Syriens (93 %).

Entre janvier et juin 2016, 9 enfants sur 10, qui avaient traversé la Méditerranée par l'Italie, étaient des MENA (sources : Unicef et Eurostat).

Les MENA arrivent de plus en plus jeunes en Europe et notamment en Belgique. Une augmentation des MENA de moins de 12 ans et surtout des 12 à 14 ans a été constatée depuis 2015.

Les garçons restent majoritaires parmi les MENA en Belgique (plus de 80 % des MENA sont actuellement des garçons).

2. LIMITES ET INSUFFISANCES DU SYSTÈME DE PRISE EN CHARGE ET D'ACCUEIL DES MENA

Les limites et les manques du système d'accueil et de prise en charge des MENA

Les États européens ne se sont pas encore mis d'accord pour appréhender la problématique de l'accueil et de la prise en charge des MENA de manière globale. L'inexistence d'accords ou d'obligations des États à l'échelle européenne en la matière permet aux États d'agir selon leur libre arbitre.

Ainsi, de nombreux États choisissent de privilégier le contrôle de l'immigration au détriment de la protection de l'enfant en mettant en place des pratiques illégales bafouant les droits de l'enfant.

C'est le cas notamment de la France qui place des MENA dans des zones d'attente (aéroports très souvent) pendant une période de 20 jours durant laquelle ces jeunes sont privés des droits de protection, et pendant laquelle les autorités françaises soutiennent que ces mineurs n'ont pas pénétré sur le sol français. Ainsi, leur demande d'asile n'est pas prise en considération, et leur refoulement en est plus facile. Ces mineurs sont parfois détenus dans des zones d'attente en compagnie d'adultes avec lesquels ils n'ont aucun lien de parenté, ce qui les expose à des risques d'abus sexuels ou d'exploitation.

C'est le cas également de la Belgique lorsqu'elle enferme des MENA en centres fermés lorsqu'un doute est émis sur leur minorité à leur arrivée à la frontière. Alors que la Cour européenne a établi que la

détention d'enfants en centres fermés était une forme de traitement inhumain et dégradant, la Belgique continue de détenir des MENA en centres fermés.

Qu'est-ce qu'un centre fermé ?

Un centre fermé est un lieu de détention géré par l'Office des étrangers dans lequel sont détenus des personnes étrangères mises à la disposition du gouvernement ou maintenues, soit parce qu'elles sont en situation irrégulière (ne possédant pas les documents requis ou n'étant pas dans les conditions leur permettant d'entrer ou de séjourner légalement en Belgique), soit parce qu'elles sont en attente d'une décision de l'Office des étrangers suite à leur demande d'asile (si par exemple l'Office des Étrangers estime que la demande d'asile doit être examinée par un autre État que la Belgique ou si la personne étrangère n'a pas introduit sa demande d'asile au moment où les autorités chargées du contrôle l'ont interrogée). Plusieurs milliers de personnes sont détenues chaque année dans ces centres en Belgique.

La question de l'identification de l'âge des MENA à l'aide d'un test osseux pratiqué dans de nombreux pays est également problématique. La fiabilité des trois tests médicaux réalisés en Belgique dans ce cadre est fréquemment remise en cause.

Le test du poignet est basé sur une étude réalisée en 1935 sur une population américaine caucasienne : il s'agit d'une étude datée qui

n'est pas adaptée aux MENA. Le test dentaire consiste, quant à lui, à observer si les dents de sagesse sont sorties ou pas, or cela est très variable entre les personnes (pour certains elles ne poussent jamais, pour d'autres elles poussent de façon très précoce). De plus, la malnutrition et les maladies ayant souvent touché les MENA venant de pays en guerre ou extrêmement pauvres peuvent influencer ces tests.

Bien que selon la loi belge, en cas de doute, la détermination de l'âge se fait en faveur du jeune migrant (reconnu mineur), 70 % des tests effectués indiquent une majorité alors que le monde médical conteste la fiabilité de ces tests pour lesquels il faudrait appliquer une marge d'erreur allant jusqu'à 5 ans.

En outre, les insuffisances en matière d'hébergement de prise en charge des MENA engendrent des situations à risque : en effet, le manque de tuteurs disponibles pour prendre en charge des MENA cause de longs délais d'attente durant lesquels les enfants peuvent disparaître « dans les méandres de la rue ». En juin 2016, plus de 650 MENA attendaient toujours la désignation de leur tuteur, certains depuis plusieurs mois. En outre, le manque flagrant d'interprètes, de psychologues ainsi que de centres adaptés pour accueillir des enfants avec des problèmes médicaux, notamment des troubles psychologiques voire psychiatriques importants, peut mettre en danger les MENA concernés eux-mêmes, mais également les autres MENA et personnes qui les entourent.

Par ailleurs, même si de nouvelles places et nouveaux centres d'accueil ont été créés en 2015 pour les MENA, il manque toujours des outils pertinents et efficaces pour gérer au mieux et de manière centralisée les places disponibles et la répartition des MENA au sein du système d'accueil. En outre, le nouveau plan de répartition des places d'accueil prévoit la fermeture de plusieurs centres. Nombre de MENA vont donc être contraints de déménager pour des raisons qui n'ont rien à voir avec leur parcours individuel mais pour répondre à l'exigence de politiques.

En juillet 2015, il y avait, en Belgique, 800 places spécialisées pour les MENA. On en compte aujourd'hui plus de 2000. Fedasil et d'autres organismes travaillent aussi pour augmenter les possibilités d'hébergement des mineurs dans des familles d'accueil avec deux systèmes distincts portés par des asbl en Flandres et en Wallonie, en partenariat avec l'Aide à la Jeunesse.

Quels sont les risques et obstacles que rencontrent les MENA ?

Début 2016, l'agence Europol a déclaré que 10 000 enfants migrants non accompagnés avaient disparu en Europe au cours des deux dernières années.

Il est possible qu'un certain nombre d'entre eux aient été exploités. En effet, les MENA constituent des cibles privilégiées pour les entreprises criminelles, tout au long du parcours, notamment en Europe, du fait de leur vulnérabilité et leur facilité d'accès. Le très petit nombre de filles MENA s'explique en partie par le fait qu'au cours de leur parcours, elles sont justement souvent « happées » par les réseaux de prostitution, et c'est par ce moyen-là qu'elles arrivent en Europe. Il s'agit cependant de ne pas sous-estimer non plus la question de la prostitution forcée et des violences sexuelles à l'égard des garçons MENA.

En Belgique aussi, les disparitions de MENA sont en augmentation. En 2015, 66 disparitions jugées très inquiétantes par Child Focus ont été signalées. En 2014, il y en a eu 43. D'après cette Child Focus, ce chiffre ne représente que la partie émergée de l'iceberg dans la mesure où toutes les disparitions ne sont pas signalées par les centres d'accueil et par la police.

Le profil des MENA étant particulier, il est souvent difficile pour eux de s'adapter au cadre scolaire belge. Les raisons de cette inadaptation sont nombreuses : ces mineurs n'ont pas pu bénéficier d'un suivi régulier, leur scolarité est inachevée ou parfois inexistante. Lors de cette scolarité, certains d'entre eux ont pu vivre des traumatismes violents aux nombreuses conséquences sur leurs études.

D'autres raisons sont parfois les causes d'échecs scolaires : certains MENA savent qu'ils ne pourront pas achever leurs études dans le pays, certains se sentent mal de devoir étudier dans un environnement qui ne prend pas en compte leur histoire et leurs souffrances.

Enfin, certains des MENA sont sur le sol européen pour apporter un soutien financier à leur famille restée au pays d'origine. Or, l'école n'étant pas rémunératrice, ils préfèrent trouver un emploi, souvent synonyme d'exploitation.

3. TÉMOIGNAGES DE MENA

Ces témoignages de MENA recueillis par Amnesty International dans différents pays ou par Mentor Escale en Belgique peuvent être lus ou utilisés en classe lors d'une leçon consacrée aux migrants et aux réfugiés et en particulier aux MENA.

Zakia — De la Syrie à la Belgique

Témoignage de Zakia, écrit en 2016, dans le cadre d'un concours d'écriture avec le soutien de Mentor Escale

Bruxelles, le 25 mars 2016

À vous qui ne me connaissez pas et qui avez peut-être peur de moi, j'ai envie de vous écrire aujourd'hui pour me présenter.

Je suis Zakia. Je suis une réfugiée syrienne. Je suis une personne qui a tout perdu, qui a beaucoup pleuré. Je suis une personne qui a quitté son pays à cause de la guerre, pour ne pas mourir. Je suis une personne qui a fui son pays et toute sa vie, pour venir chercher un refuge, et un avenir. Mais je ne suis pas uniquement une réfugiée, je suis aussi beaucoup d'autres choses. Je suis une femme. Je suis aussi musulmane. Je suis une jeune femme de vingt ans qui aime la vie, qui garde toujours le sourire, qui aime les gens.

C'est pour vous raconter tout cela que j'ai eu envie de vous écrire cette lettre.

Avant d'être une réfugiée, je suis Syrienne et j'aime beaucoup mon pays. Là-bas, l'odeur est différente. La Syrie, ça sent le jasmin, la fleur de Damas. Dans les rues syriennes, on peut voir cette jolie fleur blanche partout. Elle recouvre le sol. Ce sol dont chaque petit caillou est joli, parce que c'est la terre de mon pays. Dans les rues de Syrie, les gens ont toujours le sourire. Ils chantent, mangent, dans la rue. Chez nous, tout le monde appartient à la même famille. On ne fait qu'un. On partage les rires et les larmes. On partage tout. Pour chaque moment important de la vie d'une personne, on fait une grande fête, où tout le quartier est invité. On danse, on chante, on mange tous ensemble. On vit tous ensemble. Voilà ce qu'était la Syrie de mon enfance.

Et puis un jour, tout a basculé. Je me suis couchée un soir, tout allait bien. Quand je me suis réveillée le matin, tout avait disparu. À ce moment-là, je ne pouvais pas imaginer que ça allait être aussi grave. Depuis le début de cette folle guerre, notre Syrie a disparu. La guerre a pris tout ce qu'on avait. Cette douleur, il n'y a pas que moi qui la ressens. C'est la même pour tous les Syriens.

Petit à petit, j'ai compris que si je voulais vivre, il fallait que je parte. Alors j'ai pris la route. Toutes les personnes de mon pays ont été

obligées de se réfugier. On a été obligés de laisser notre beau pays pour avoir un abri. Pour pouvoir se sentir bien, en sécurité. Faire ce chemin a été très douloureux. Il a fallu dire au revoir à mon pays, à ma famille, à mes amis. Puis, sur la route, j'ai été obligé de dire adieu à ma Maman. Ma mère, je l'ai attendue ici pendant trois ans. Aujourd'hui, je sais qu'elle ne sera jamais auprès de moi. Ce chemin a été très difficile pour elle. Elle n'a pas survécu.

Et puis, au bout de ma route, j'ai rencontré la Belgique. La Belgique, c'est mon deuxième pays. C'est un peu comme si la Syrie était ma mère, et la Belgique, mon père. Un père qui a ouvert ses bras quand j'en avais besoin, pour me protéger. En Belgique, j'ai un futur, comme une deuxième vie. J'ai appris à être autonome, à vivre seule. Aujourd'hui, je n'ai besoin de personne. Avant, je tombais beaucoup, je me faisais mal. Mais chaque jour, je monte une nouvelle marche. Chaque jour, je vais un peu mieux.

Aujourd'hui j'ai vingt ans. Durant chaque jour de ma vie, j'ai vu beaucoup de choses. J'ai perdu, j'ai reçu. J'ai pleuré, j'ai souri. J'ai rencontré, j'ai découvert. J'aime la vie. J'ai vu beaucoup de choses difficiles. Mais la vie est belle. Pense un peu, regarde un peu. On a beaucoup de choses, mais on ne dit jamais « Merci! ». Je veux vivre, vraiment vivre.

Ici, j'ai été très bien accueillie, mais il y a certaines personnes qui ne me voient pas comme une bonne personne. Quand je dis que je suis réfugiée, certains sont méfiants. Quand, en plus, je dis que je suis Syrienne, là ils ne veulent plus me parler. Ça fait mal, je ne sais pas quoi répondre ni quoi faire. Je ne suis pas mauvaise ni dangereuse. Je n'ai rien fait de mal. Moi aussi j'ai dû fuir à cause de tous ces problèmes. J'ai perdu mon pays, ma mère et toute ma vie. Je suis partie de chez moi pour arriver à construire une belle vie ici, pas pour faire du mal.

Oui je suis Syrienne, oui je suis musulmane. Mais je ne suis pas terroriste. J'ai dû quitter ma vie à cause de ces gens-là et ça me fait de la peine que certains pensent que je suis comme eux.

Je suis musulmane. Dieu, c'est toute ma vie. Avec lui, c'est du respect, de la confiance. Je l'aime plus que tout. Je pourrais faire tout ce qu'il demande. Je connais l'Islam et le Coran par cœur et je peux vous assurer que ce n'est qu'un message de paix et d'amour. Je pourrais vous crier que ce que font ces barbares n'a rien à voir avec l'Islam.

Quand je vois ce qu'il s'est passé à Paris, à Bruxelles, je ne comprends pas. Je ne comprends pas comment une personne qui a grandi ici, qui a tout eu, à manger, la chance d'aller à l'école, la

chance de vivre en sécurité, peut faire ce genre de choses. Dieu lui a donné la chance de vivre dans un pays en paix, avec ses proches autour de lui. Comment cette personne peut décider de partir dans l'enfer de la Syrie d'aujourd'hui? Et comment peut-elle décider de revenir dans un pays qui lui a tout donné et faire autant de mal?

Moi j'ai été obligée de quitter mon paradis qui avait disparu, j'ai vécu huit mois de route très éprouvants, j'ai dormi à droite, à gauche, j'ai perdu beaucoup. Beaucoup. Aujourd'hui, je me construis ici. Depuis trois ans, je vis seule. Je mange seule, je dors seule, j'apprends seule la langue du pays. Et aujourd'hui je me retrouve à avoir peur dans ce pays pour lequel j'ai tout risqué.

Je ne rêve pas d'un pays parfait. Je ne veux pas être avec des gens parfaits. La vie n'est pas belle quand on n'a pas parfois des moments difficiles. On ne peut pas se rendre compte de ce qui est beau quand on ne voit que ça. Mais je veux vivre avec de belles personnes. Je veux avoir confiance en moi, et en Dieu. Je veux pouvoir réussir mes études, profiter des vacances. Me marier, avoir des enfants. Je veux vivre libre.

La liberté, c'est vivre comme tu veux. C'est respecter tout le monde. En Belgique, tout ça, c'est possible et c'est pour ça je suis venue ici. Je voulais simplement avoir une vie normale. Je pourrais aujourd'hui avoir perdu mon insouciance, mais pourtant j'ai encore de l'espoir. Je suis heureuse d'être ici, mais je ne rêve que d'une seule chose, c'est que la paix revienne et que je puisse rentrer chez moi. J'espère qu'un jour la Syrie rappellera ses enfants. Elle me manque.

J'aimerais un jour avoir la chance de vous rencontrer, de discuter avec vous. J'aimerais que vous appreniez à me connaître. J'aimerais que quand vous vous adresserez à moi, vous parliez à Zakia, la personne que je suis. Et pas uniquement à la réfugiée syrienne. Mais ce que je voudrais par-dessus tout c'est que vous compreniez que chaque personne est différente. On ne peut pas parler « des réfugiés », nous sommes tous des personnes différentes, avec une histoire différente. Dans ma langue maternelle, l'arabe, il y a un proverbe qui dit cela. Regardez votre main : chaque doigt est attaché à un autre. Et pourtant, chacun d'eux est différent de l'autre. Et bien dans un groupe c'est la même chose. Chaque personne est différente, bien qu'elle appartienne à un même groupe. Moi, je suis Zakia.

Zakia, la fille du pays de « Shâm* »

* « Shâm » : nom qui qualifiait la Syrie à l'époque de sa grandeur.

Majid — Du Nigéria à l'Italie

Majid Hussein est nigérian. En 2009, il a 16 ans. Contraint de fuir son pays miné par un conflit religieux, il est capturé en Libye, puis, contre son gré, se retrouve sur un bateau en Méditerranée. Rescapé de la traversée, il arrive à Lampedusa au bout de plusieurs jours.

Témoignage recueilli à l'occasion du Midi des Droits Humains organisé avec Majid au siège d'Amnesty International Belgique francophone le 23 janvier 2015.

Qu'est-ce qui t'a poussé à fuir ton pays, le Nigéria, et puis la Libye?

« Au Nigéria, un conflit religieux a éclaté, occasionnant de terribles affrontements. Mon père a été assassiné sous mes yeux. Je ne me souviens plus comment je suis sorti de là ; tout est confus dans ma tête. J'ai dû fuir, pas parce que je le voulais, mais pour sauver ma vie. J'ai donc marché des kilomètres, traversant des villes également en conflit, dormant dehors, sans manger — je n'avais de toute façon pas faim. Il y avait des affrontements partout ; j'ai vu des choses horribles, mais il me fallait survivre.

En Libye, c'était différent, il y a eu le conflit avec le colonel Kadhafi et l'ONU est intervenue. Kadhafi a alors voulu submerger l'Europe en lui envoyant un grand nombre de migrants. Sous son ordre, beaucoup d'étrangers se sont fait capturer et mettre de force sur des bateaux. J'ai été victime de l'une de ces arrestations. »

Peux-tu nous parler de ce que tu as vécu lors de tes différentes fuites?

« Au Nigéria, je me suis enfui de chez moi sans rien. J'ai marché longtemps, dans une confusion totale. Je suis passé en Libye en montant clandestinement dans un camion de marchandises, car je n'avais pas d'argent pour payer le trajet. Lors d'un arrêt, le chauffeur m'a repéré et m'a remis à un groupe de Libyens. Ils m'ont emmené dans le désert, dans un endroit où il y avait d'autres prisonniers. Ils m'ont demandé si je connaissais des personnes en Libye pour "rembourser mon passage", mais je ne connaissais personne. Je suis resté là-bas environ un mois, assistant à des passages à tabac et à d'autres mauvais traitements. Ils m'ont ensuite conduit dans une espèce de ferme. Toute cette période a été terrible. En une heure, ma vie à complètement changé. J'ai vu des choses horribles, assisté à des scènes terrifiantes ; tout s'est enchaîné et rien ne s'améliorait.

Dans cette ferme, on m'a dit que je devais travailler pour rembourser mon passage, mais ils se sont vite rendu compte que je n'avais jamais fait ce genre de tâches. Pendant plusieurs mois, je n'ai pas eu la possibilité de sortir, car les grilles étaient toujours fermées. Au bout de quelque temps, la femme du "patron" a commencé à me faire confiance. Ainsi, un jour, elle m'a envoyé faire des courses ; je ne suis jamais revenu. Le problème, c'est je ne connaissais pas la ville, ni personne et je ne parlais pas la même langue. Cependant, j'ai eu de la chance, car je suis tombé sur un homme qui venait du même endroit que moi. Il m'a hébergé et nourri. Il m'a ensuite envoyé à Tripoli, chez son frère.

À ce moment-là, avec l'aide de cette personne, j'ai trouvé un travail, essayé de reprendre une vie "normale", même si je n'arrivais toujours pas à dormir, à avoir un quelconque échange avec qui que ce soit ; j'étais devenu comme une pierre. J'essayais toutefois de rester un être humain, vivant et de continuer. Puis, il y a eu cette guerre en Libye et la ville a été bombardée jour et nuit. Encore une fois, j'ai dû fuir, mais, comme je vous l'ai dit, j'ai été capturé.

Je n'ai pas choisi d'aller en Europe. Je n'ai rien payé. J'ai été arrêté par la police lors d'une sorte de rafle perpétrée par Kadhafi et mis sur un bateau. »

Comment s'est passée ta traversée? Et ton arrivée en Italie?

« Nous étions 400 personnes dans l'embarcation. Il y avait des hommes, des femmes; certaines étaient enceintes. Plusieurs personnes sont mortes durant le trajet. Nous le savions parce qu'ils ne bougeaient plus; ils étaient là, immobiles, et il y avait cette odeur... D'autres, désespérés, se sont jetés par-dessus bord, n'ayant pas le courage d'affronter la réalité. La traversée a duré plusieurs jours. J'étais comme déjà mort. Le ciel se confondait avec la mer. À un moment, nous avons aperçu des garde-côtes; nous étions tellement heureux! Il s'agissait de Maltais. Ils nous ont dit de couper le moteur et nous ont remorqués pendant plusieurs heures. Nous avons alors cru que nous allions rejoindre la terre ferme. Hélas, il n'en a rien été, bien au contraire... Ils nous ont emmenés plus loin en mer et ils sont partis. Nous avons remis le moteur en marche et continué à avancer. Nous avons alors croisé la route d'autres garde-côtes, des Italiens cette fois. Ils nous ont demandé, eux aussi, de couper le moteur, mais nous ne les avons pas écoutés et sommes arrivés à Lampedusa. Quelle joie d'être enfin sur de la terre ferme et, surtout, d'être en vie. Mais certains étaient vraiment mal en point et avaient besoin de soins. À notre arrivée, des personnes nous ont examinés, sans rien nous dire, en nous laissant assis par terre, en file indienne. Aucun geste, aucune parole : rien. Nous avons été traités sans aucune humanité.

Les Européens pensent que nous sommes ici pour leur prendre quelque chose, mais ce n'est pas vrai. Beaucoup d'entre nous sont des étudiants, des médecins; nous avons tout perdu et jamais nous ne retrouverons ce que nous avions. Les migrants en Italie sont dans une situation terrible. Ils sont livrés à eux-mêmes, sans pouvoir se laver, sans manger. Ils peuvent avoir un repas s'ils parviennent à entrer en contact avec des associations et s'ils attendent pendant des heures. Ce sera leur seul repas de la journée.

Si vraiment l'Europe prône les valeurs inscrites dans la Déclaration des droits de l'homme, alors cela devrait concerner tout le monde de façon équitable. Moi, j'ai eu de la chance. Un peu plus d'un an après cet épisode, j'ai obtenu des papiers et je travaille maintenant dans un centre pour réfugiés. Je parle italien, autant par la voix que par les gestes; je m'intègre au fur et à mesure et je mélange finalement les cultures. C'est ce que nous devons partager, nos cultures. Cette diversité est une richesse.

Tout ce que je souhaite maintenant, c'est enfin avancer dans ma vie, d'une manière paisible et aider les personnes dans le besoin. »

Lailah — Du Rwanda à la Belgique

Témoignage de Lailah, recueilli par Mentor Escale en Belgique, en 2016

« Je m'appelle Lailah Dusabe*.

J'ai 20 ans et je suis en Belgique depuis 2011.

Je suis une étudiante en BAC 1 dans une haute école de commerce à Bruxelles. J'habite avec mon petit frère qui va bientôt avoir 18 ans. Pour mieux me connaître, je dois vous raconter mon passé. J'ai

quitté mon pays de naissance, le Rwanda, il y a 5 ans en 2011 à cause des problèmes politiques subis par mon père.

Malheureusement, nous n'avons pas pu nous échapper tous en famille (mes parents et mes deux sœurs). Mon arrivée en Belgique n'a pas été facile à vivre, car je vivais des cauchemars. Être loin de mon pays, avoir perdu des nouvelles de ma famille, vivre dans un autre environnement, une nouvelle culture, apprendre le français, rencontrer des inconnus et devoir leur faire confiance (tuteur et avocat), ignorer l'avenir, supporter mentalement et moralement les démarches de l'asile, s'occuper de mon frère (je n'étais à la fois sa mère et son père que à l'âge de 15 ans), devoir replonger à plusieurs reprises dans mon passé, vivre pendant 4 ans dans des centres de demandeurs d'asile, surmonter mes angoisses quotidiennes, bref ma liste est encore longue. Ensuite, ils nous ont désigné un chouette tuteur qui nous suit de près et de loin. Nous avons été également aidés par une excellente avocate. Grâce à leur dévouement et bonne volonté, en 2015, nous avons été reconnus réfugiés. Puis, fin 2015, une tutrice nous a parlé de Mentor Escale. C'est une asbl qui aide des mineurs étrangers au niveau administratif, social et psychologique. Mentor Escale nous a trouvé un logement de transit dès la sortie du centre, a fourni une assistante sociale pour le suivi administratif, un éducateur pour les visites à domicile, un animateur pour les activités, une aide scolaire. C'est un cadre bien organisé, car on fait également des rencontres avec d'autres jeunes donc Mentor Escale est une famille pour beaucoup ».

* Il s'agit d'un nom d'emprunt.

Rahim — De l'Afghanistan à la Turquie... en passant par l'Europe

Rahim a fui l'Afghanistan, où il craignait pour sa vie, en 2012. Il venait d'avoir 16 ans. Quand Amnesty International l'a rencontré, en avril 2014, il avait été renvoyé sommairement de Bulgarie et de Grèce et tentait de survivre en Turquie, où il vivait dans une petite pièce avec cinq autres Afghans et travaillait de très longues heures dans un atelier de confection, dans des conditions très difficiles proches de l'exploitation. Il avait demandé le statut de réfugié auprès du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à Ankara et avait été enregistré comme mineur non accompagné. Il avait alors été placé dans un foyer pour mineurs dans une ville reculée de l'est de la Turquie, où la vie était selon ses termes « pire qu'en Afghanistan » à cause des bagarres permanentes et des agressions dont il était victime de la part des jeunes Turcs. Au bout de six mois, ne pouvant plus supporter ces conditions ni le désœuvrement – il n'avait pas la possibilité de travailler ni d'aller à l'école – Rahim s'est enfui et a gagné Istanbul. Après avoir dormi dans la rue pendant quelques semaines, il a réussi à trouver du travail dans un atelier de confection et a loué une chambre. Fin 2013, il avait réussi à économiser assez d'argent pour payer un passeur pour l'emmener en Europe, en compagnie de sept autres Afghans.

Voilà le témoignage de Rahim recueilli par Amnesty International en avril 2014 :

« Nous avons franchi la frontière vers 1 h 30 [...] Mais nous avons

été pris par la police bulgare [...] Il y avait des caméras tous les 15 à 20 mètres du côté bulgare de la frontière. Je pense que les policiers nous ont vus grâce à ces caméras et sont qu'ils sont ensuite venus nous chercher [...] Ils ont pointé leurs armes vers nous et ont crié "Halte!", mais nous ne nous sommes pas arrêtés. Nous sommes partis en courant dans toutes les directions [...] Trois policiers m'ont attrapé, ainsi que mon ami Ahmed, âgé de 13 ans. Je n'ai pas vu le reste du groupe. Les trois policiers ont commencé à nous frapper. Ils nous ont donné des coups de pied et ils avaient des sortes de bâtons noirs, durs comme du métal. Ils les ont utilisés pour nous frapper aux genoux, et aussi sur les mains. C'était vraiment terrible. »

Rahim a raconté que les policiers avaient ensuite fouillé leurs sacs et leurs vêtements et leur avaient pris tout leur argent avant de les ramener à la frontière.

« L'un d'eux nous a jetés du côté turc de la frontière comme de vieilles loques. »

Appréhendé par les soldats turcs à la frontière, le jeune homme a été remis à la gendarmerie turque puis emmené dans un centre de rétention à Edirne.

« Dans le camp d'Edirne, ils nous ont dit qu'ils allaient nous expulser. Je leur ai montré mon papier du HCR [...], mais ils ont quand même dit qu'ils allaient nous expulser. Alors, nous avons essayé de nous enfuir, mais nous avons été repris et violemment frappés. Pour me punir, ils m'ont mis seul dans une petite cellule sans fenêtres pendant deux semaines. C'était horrible [...] Puis, un soir, vers minuit, ils nous ont transférés à Izmir [...] Par moment les policiers disaient que nous allions être emmenés dans le foyer pour mineurs, et à d'autres moments ils disaient que nous allions être expulsés. Nous ne savions pas quoi croire. Nous étions terrorisés. »

Depuis, Rahim a essayé à deux reprises d'atteindre l'Europe en embarquant dans un bateau à destination de la Grèce. À chaque fois, il a été arrêté par les garde-côtes grecs juste avant d'accoster sur l'île de Lesbos, et renvoyé en Turquie.

« Nous n'étions qu'à 10 mètres de l'île quand les garde-côtes nous ont trouvés [...] Nous étions si proches, nous pensions que nous allions y arriver. Mais le bateau des garde-côtes grecs nous a rattrapés. Nous avons crevé notre bateau et sauté à l'eau pour que les garde-côtes ne puissent pas nous remorquer jusqu'en Turquie, mais ils nous ont attrapés et fait monter sur leur bateau [...] Puis nous avons navigué pendant à peu près une demi-heure en direction de la Turquie [...] Ils ont mis un canot pneumatique à l'eau et ils nous ont poussés dedans. Ils nous ont aussi jeté deux rames et nous ont montré la direction du rivage. Puis ils sont partis. Ils nous ont simplement abandonnés sur place. »

Rahim a dit à Amnesty International qu'il envisageait de réessayer d'entrer en Europe : « Je pourrais rester en Turquie, mais je n'ai aucun droit ici. Légalement, je n'ai pas le droit de travailler ni d'aller à l'école. Je ne peux pas me contenter de continuer à travailler comme ça pour survivre. Je suis coincé. »

Ali — De la Somalie à l'Italie

Témoignage recueilli par Amnesty International en avril 2015 dans un centre d'accueil à Lampedusa en Italie, moins d'une semaine après qu'il a été secouru en mer. Son nom a été modifié à sa demande.

« Mon nom est Ali et je viens de Somalie. J'ai 15 ans. Lorsque j'avais 9 ans, j'ai été séparé de ma famille et emmené vers la capitale, Mogadiscio, où j'ai vécu avec mes amis dans le quartier de Yaaqshiid. Là, j'ai appris l'anglais et j'ai travaillé comme cireur de chaussures pour les soldats. »

Il y a un peu plus de trois mois, j'ai quitté la Somalie. Les problèmes sont légion là-bas – les combats, la sécheresse, la famine. Je veux une vie meilleure, j'aimerais aller en Norvège.

Je voyageais avec un ami. Son père a payé pour que nous puissions faire deux ce périple, à travers le désert, depuis la Somalie jusqu'en Libye. Le voyage fut long et pénible, nous avons traversé plusieurs pays dans un pick-up – l'Éthiopie, le Soudan et la Libye. Mon ami ne s'en est pas sorti. Il est tombé de l'arrière du pick-up, parce que les passeurs fonçaient à travers le Sahara.

Les passeurs ont arrêté le véhicule et nous nous sommes précipités pour voir s'il allait bien, mais ce n'était pas le cas. Nous l'avons enterré dans le désert. Il avait 19 ans. Plus tard, lorsque j'ai appelé son père pour lui annoncer la nouvelle, nous avons eu une conversation très douloureuse.

Mon ami ne s'en est pas sorti. Nous l'avons enterré dans le désert. Il avait 19 ans. Plus tard, lorsque j'ai appelé son père pour lui annoncer la nouvelle, nous avons eu une conversation très douloureuse.

Trois mois après avoir quitté la Somalie, nous sommes arrivés à Tripoli. On y est restés environ une semaine, dans une grande maison, avec beaucoup d'autres personnes. Les passeurs ont installé les Somaliens et les Érythréens dans des maisons différentes. Ceux qui nous gardaient captifs étaient de très mauvaises personnes, ils frappaient mes amis. Ils avaient des armes, des gros calibres et des pistolets.

L'homme qui avait le bateau m'a demandé plus d'argent pour faire la traversée jusqu'en Europe : 1 900 dollars américains (environ 1 750 euros). Mais je n'avais pas d'argent, et pas de famille pour payer. Alors d'autres personnes dans la maison m'ont aidé à rassembler assez d'argent pour tenter la traversée.

Cet homme nous a menti; il nous a dit que c'était un bateau en fibre de verre, alors que c'était un bateau pneumatique, en plastique.

Avant de partir, il y a eu un accident dans la maison où nous étions retenus à Tripoli. Certains des migrants cuisinaient sur du gaz, et d'autres fumaient tout près. Une bonbonne de gaz a pris feu et a explosé : 10 personnes sont mortes. Nous les avons enterrées à Tripoli.

Et 22 personnes, toutes originaires d'Érythrée, ont été grièvement blessées, elles étaient complètement brûlées. Les passeurs les ont fait grimper de force dans le bateau de toute façon.

Nous sommes montés à bord du bateau le 16 avril dans la soirée, et avons quitté Tripoli vers minuit. Nous étions plus de 70 personnes, dont les blessés graves. En tout, il y avait 45 Somaliens, 24 Érythréens, deux Bangladais et deux Ghanéens.

Vers 9 heures ou 9 h 30 du matin, de l'air a commencé à s'échapper du bateau. Les passagers se sont rués vers l'avant pour exercer une pression sur le trou. Nous avons utilisé un téléphone satellite pour demander de l'aide. Nous avons attendu six heures avant de voir arriver le bateau de sauvetage.

Ces six heures furent les pires instants de ma vie. Je pensais que j'allais mourir. Les gens priaient à voix haute, implorant le pardon de Dieu.

Vers 15 heures, le bateau de sauvetage est arrivé – un bateau gris de la Garde des finances italienne.

J'ai eu l'impression de renaître.

Mes amis qui se trouvaient dans le bateau vont tous bien, mais les blessés étaient vraiment très éprouvés après ce voyage. Une femme originaire d'Érythrée a succombé à ses brûlures. Une autre femme qui avait un fils de deux ans était grièvement blessée, et d'autres passagers sur le bateau ont pris son enfant. Cette mère et son fils ont été séparés à leur arrivée à Lampedusa.*

Maintenant nous avons un abri et de la nourriture, nous remercions Dieu de nous avoir sauvés. Et nous remercions l'Italie.

Beaucoup de gens meurent. Mais les habitants de Somalie vont continuer de partir : dans mon pays, il n'y a pas de paix, pas de travail.

Ici, à Lampedusa, j'ai vu un panneau qui m'a plu. Il dit que les gouvernements devraient protéger des vies, pas des frontières. J'aimerais demander aux gouvernements de le mettre en pratique ».

* Amnesty International a pu confirmer auprès du personnel du centre d'accueil de Lampedusa et du directeur de l'hôpital local que la femme érythréenne blessée et son enfant ont plus tard été réunis en Sicile.

Ibrahima – De la Guinée à la Belgique

Témoignage d'Ibrahima* recueilli par Mentor Escale par téléphone en 2016. Ibrahima a aujourd'hui 21 ans.

« Je suis arrivé en Europe en pirogue quand j'avais 14 ans. Durant mon voyage ma mère a été jetée dans l'océan pour avoir voulu me défendre contre le passeur qui voulait confisquer mes papiers. Je ne l'ai jamais revue. Je fais toujours des cauchemars. Je ne crois pas que je pourrais oublier cela.

Je viens de la Guinée. En Belgique, on n'a jamais voulu croire à mon histoire. Je n'ai jamais réussi à avoir de papiers.

Pourtant, j'ai réussi à obtenir un apprentissage, à jouer au foot à un bon niveau. À mes 18 ans, j'ai réussi à avoir un travail et un appartement car j'avais un patron qui croyait en moi. J'ai même reçu un prix du meilleur apprenti.

Mais un jour je me suis fait arrêter. La police n'avait rien à me reprocher mais j'ai quand même été envoyé dans un centre fermé. J'ai été enfermé pendant plusieurs semaines avant d'être renvoyé en Guinée.

Maintenant je vis au Sénégal, où j'ai réussi à m'enfuir. Je reviendrais en Europe. Quand je vois tout ce que j'ai dû traverser et la mort de ma mère, je ne peux pas me dire que j'ai fait tout cela pour rien ».

* Il s'agit d'un nom d'emprunt.

Sefora – De la RDC à la Belgique

Témoignage de Sefora* recueilli par Mentor Escale en 2016. Sefora a aujourd'hui 19 ans.

« Je viens du Congo. Je ne sais pas pourquoi j'ai été envoyée ici. Un jour, mon père qui était militaire a disparu sans que je sache pourquoi. La police est venue plusieurs fois et nous a fait du mal à mes sœurs et à moi. J'ai été choisie pour partir. Je ne sais pourquoi moi plutôt qu'une autre de mes sœurs. Arrivée ici, c'était très difficile pour moi de répondre aux questions au CGRA parce que je ne savais pas ce qui s'était passé. Mais après deux ans, j'ai été reconnue réfugiée.

Pendant toute cette attente, j'ai déménagé quatre fois de centres, c'était vraiment difficile. J'ai quand même eu de la chance parce que j'ai toujours pu être accompagnée de ma meilleure amie. Elle a eu moins de chances que moi, elle n'a pas eu la protection et est toujours sans papiers.

Depuis, je suis maman mais mon copain n'a pas de papiers non plus. Ma sœur m'a rejoint et est malade mais on n'a pas réussi à avoir de papiers pour elle. On vit dans un appartement vraiment petit avec mon enfant, mon copain, ma sœur et ma copine et je dois faire les démarches pour tout le monde en plus de mes études.

Je veux être infirmière. J'ai pris beaucoup de retard avec ma grossesse et tout ce que j'ai dû faire une fois que j'ai eu le statut.

Je pensais que tout irait mieux une fois que je serai reconnue réfugiée mais je dois toujours me battre pour moi et pour les autres qui vivent avec moi. J'ai l'impression d'avoir déjà tellement de responsabilités. Depuis mes 14 ans, année de la disparition de mon père et de mon arrivée en Belgique, je suis devenue adulte sans être prête pour tout ça ».

* Il s'agit d'un nom d'emprunt.

4. QUE PEUT-ON FAIRE ?

Lutter ensemble contre les préjugés sur la migration

En 2015 et 2016, Amnesty International Belgique francophone a publié et distribué plusieurs centaines de milliers de livrets « Répondre à 10 préjugés sur la migration » ainsi qu'un journal populaire de solidarité « Le Bienvenu », élaboré en collaboration avec d'autres partenaires, visant à lutter contre les préjugés sur la migration.

Nous avons également participé à de nombreux débats, conférences et assuré de nombreuses animations dans les écoles pour déconstruire les préjugés sur la migration. Mais pour que notre action ait un impact, nous avons besoin d'un maximum de personnes qui s'engagent à nos côtés dans cette démarche et notamment des jeunes. Car c'est ensemble que nous devons lutter contre les préjugés, les amalgames et les stéréotypes (y compris dans les cours d'école et parmi les plus jeunes).

C'est ainsi que certains jeunes membres de groupes-écoles Amnesty International ont décidé d'organiser un parcours du migrant grandeur nature ou de réaliser eux-mêmes des animations dans leur école pour sensibiliser les élèves de leur école aux droits des migrants et des réfugiés et déconstruire les préjugés à leur rencontre.

Créer une pièce de théâtre, organiser un débat, imaginer des animations ou activités à réaliser dans l'école autour des préjugés sur la migration..., toutes les idées sont les bienvenues, car il est aujourd'hui urgent de s'attaquer de toutes parts à ces idées préconçues qui circulent impunément dans l'opinion publique, dans les plus hautes sphères des États et mettent des vies en danger.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous aider à réaliser avec vos élèves ou votre groupe de jeunes des actions de sensibilisation et de lutte contre les préjugés sur la migration.

Participer à notre action MEN'ARTISTES

Concrètement, vous souhaitez agir avec vos élèves ou votre groupe de jeunes en faveur des MENA en Belgique? Nous vous proposons de participer à notre action MEN'ARTISTES, une action artistique de solidarité en faveur de mineurs étrangers non accompagnés (MENA) accueillis dans des centres en Belgique. Nous avons imaginé cette action initialement en étroite partenariat avec deux centres d'accueil de MENA en Belgique puis nous l'avons étendue à d'autres partenaires.

Car les migrants et les réfugiés se sentent souvent isolés, démunis et délaissés à leur arrivée dans un pays d'accueil après un périple généralement long et périlleux. Car les enfants migrants arrivés ou

se retrouvant seuls dans un pays d'accueil le sont encore plus que les autres. Car ces enfants ont peut-être l'âge de vos élèves ou de votre groupe de jeunes et, car vos élèves ou votre groupe de jeunes sont peut-être les mieux placés pour leur exprimer leur solidarité et créer des liens avec eux. Pour toutes ces raisons, il nous semble indispensable que des jeunes de Belgique puissent leur témoigner leur solidarité et rendre possibles des échanges réciproques.

Pour agir et participer à cette action, il suffit de réaliser, avec votre classe ou votre groupe de jeunes, des photos et/ou des dessins originaux à l'attention des MENA accueillis dans des centres d'accueil en Belgique.

Nous comptons sur la créativité de vos élèves ou de votre groupe de jeunes pour réaliser des photos ou des dessins qui toucheront, feront sourire ou rire les MENA.

Une fois cette action photo/dessin réalisée, nous vous demandons de nous envoyer les photos ou dessins réalisés à l'adresse suivante :

Programme Jeunesse
Amnesty International Belgique francophone
Rue Berckmans 9
1060 Bruxelles

Nous nous chargerons d'envoyer l'ensemble des photos et dessins reçus aux différents centres d'accueil pour MENA en Wallonie et à Bruxelles avec qui nous avons imaginé cette action.

Si vos élèves souhaitent établir un contact avec les MENA qui recevront leurs photos et/ou dessins, nous vous suggérons d'ajouter à votre envoi l'adresse de votre école ou de votre mouvement de jeunesse, l'âge de vos élèves ou de votre groupe de jeunes ainsi que les adresses mails des élèves/jeunes intéressés. Ces coordonnées seront communiquées aux MENA concernés qui prendront contact avec vos élèves ou votre groupe de jeunes s'ils le souhaitent. Cette action pourra dès lors contribuer à créer des échanges et des liens entre jeunes qui se trouveront certainement de bonnes raisons de se rencontrer.

Signer des pétitions et écrire des lettres

Nous vous proposons également tout au long de l'année de signer et faire signer nos pétitions en cours en faveur du respect des droits des migrants et des réfugiés.

Pour retrouver toutes nos pétitions en cours sur le sujet, rendez-vous en ligne sur notre site : www.amnesty-jeunes.be — engage-toi — agit en ligne. Et pour commander des versions papier de nos pétitions en cours, cela se passe toujours en ligne : www.amnesty.be/inscriptions

Participer à des activités avec des MENA

Nous vous proposons enfin de participer avec vos élèves ou votre groupe de jeunes à des rencontres créatives avec des MENA en Belgique. Ces activités, imaginées en étroite partenariat avec des centres d'accueil pour MENA et des associations accompagnant des MENA en Belgique, ne pourront cependant pas être réalisées à grande échelle, faute de moyens. Nous les proposerons donc aux

écoles/classes ou mouvements de jeunesse les plus motivés, en fonction de la localisation des écoles/groupes et des disponibilités de chacun.

Pour en savoir plus, ne tardez pas à prendre contact avec notre programme jeunesse : jeunes@amnesty.be

5. À VOIR, À LIRE RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Films



The art of becoming : Belgique/2013 /60 minutes — Un film de Hanne Phlypo & Catherine Vuylsteke
Documentaire poétique sur trois mineurs étrangers non accompagnés d'Afghanistan, de Syrie et de Guinée. Tous trois espèrent avoir un futur stable en Europe : Fatah travaille dur à Istanbul et espère ainsi pouvoir payer son voyage vers la Grèce, pour rejoindre ensuite l'Italie, Saleh est depuis trois ans en Europe,

mais se languit de ses parents, et Mamadou essaie de continuer sa formation et de garder son job malgré le fait qu'il n'a pas de papiers. À travers leur histoire, l'ensemble du processus d'immigration est mis à nu : les attentes irréalistes vis-à-vis de l'Europe, la vie dans un foyer et la lutte incessante pour éviter l'expulsion.

Ce film est disponible en prêt auprès d'Amnesty International Belgique francophone cependant la société de production de ce documentaire exige le paiement d'une certaine somme si le film est diffusé dans le cadre scolaire.



Ici et maintenant : Belgique/2009 /32 minutes — Un film de Jean-Louis Daulne

Court documentaire sur quatre mineurs étrangers non accompagnés. Ils sont partis un jour, ont laissé leur enfance, une terre, berceau de leurs racines et de leur déracinement.

Certains ont fui la pauvreté, l'humiliation, la guerre. D'autres ont tout largué, mus par la conviction d'un avenir meilleur. Aujourd'hui

réfugiés parmi nous, ces MENA marchent quotidiennement à nos côtés et tentent d'approprier leur terre d'accueil. Usu, Milka, Jimmy et Estelle, 4 jeunes comme tant d'autres, vivent au quotidien : Ici et

Maintenant.

Ce film est disponible en prêt auprès d'Amnesty International Belgique francophone.



Welcome : France/2008 /1 h 55 – Un film de Philippe Lioret

Ce film (fiction) raconte l'histoire de Bilal, un jeune kurde irakien de 17 ans, mineur étranger non accompagné en France, qui cherche à rejoindre son amoureuxse Mina en Angleterre. Un dossier pédagogique réalisé par Amnesty International Belgique francophone au sujet de ce film est disponible sur demande ou

téléchargeable en ligne :

www.amnesty-jeunes.be — Rubrique « Le coin des profs »



Le Havre : France/Finlande/2011 /1 h 30 – Un film d'Aki Kaurismäki

Ce film (fiction) raconte l'histoire de Marcel, un homme très cultivé et cireur de chaussures dans les rues du Havre et d'Idrissa, un jeune MENA gabonais qu'il va aider. La famille d'Idrissa a fui dans un container son pays natal et a échoué par hasard au port du Havre. Idrissa est le seul membre de sa famille qui a échappé à la police. Marcel le croise et l'aide. Simplement.



La Cour de Babel : France/2014 /1 h 29 – Un film de Julie Bertuccelli

Ils viennent d'arriver en France. Ils sont Irlandais, Libyens, Serbes, Brésiliens, Tunisiens, Chinois ou Sénégalais... Pendant un an, Julie Bertuccelli a filmé les échanges, les conflits et les joies de ce groupe de collégiens âgés de 11 à 15 ans, réunis dans une même classe d'accueil pour apprendre le français. Certains de ces enfants migrants sont des MENA. Ce

documentaire permet d'aborder les questions du « vivre ensemble » et de la diversité.



Va, vis et deviens : Belgique/Italie/Israël/ France/2005 /2 h 20 – Un film de Radu Mihaileanu

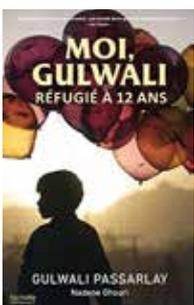
Sévèrement touchée par la famine qui atteint toute l'Afrique de l'Ouest, une mère se réfugie avec son fils au Soudan. L'Etat d'Israël propose aux milliers de juifs éthiopiens de s'installer en Israël. Chrétienne, la jeune femme ne peut pas prétendre à être accueillie, mais elle convainc son fils de 9 ans de se faire passer pour un juif

afin d'échapper à la famine. Le stratagème fonctionne et il est adopté par une famille française sépharade établie à Tel-Aviv. Ce film raconte le parcours de cet enfant migrant qui, tout en grandissant avec la peur d'être démasqué et en découvrant le racisme et la guerre, fait son chemin de vie et se construit lui-même.

ATTENTION! Les DVD achetés dans le commerce, loués dans un vidéoclub ou l'émission recopiée à la télévision ne peuvent légalement être utilisés que dans un cadre privé. Ceci inclut le cadre scolaire si la diffusion est gratuite, dans les locaux scolaires, pendant les horaires scolaires, en illustration d'une matière enseignée, dans une interaction entre une classe entière et l'enseignant. Toute utilisation sortant de ces critères doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de la part des auteurs ou des ayants droit. Vous pouvez obtenir toute aide pour ce faire auprès de l'ASBL Libération Film. N'oubliez pas cette étape!

www.liberationfilms.be

Livres



Moi, Gulwali, réfugié à 12 ans de Gulwali Passarlay et Nadene Ghouri — Hachette/2016

À seulement 11 ans, Gulwali Passarlay fuit seul l'Afghanistan. Pour trouver asile, il traverse l'Europe, surmonte la faim, la maladie, la corruption, la cruauté des passeurs, la noyade à laquelle il échappe de justesse... Mais il fait aussi quelques rencontres formidables, glanant un peu de lumière dans ce cauchemar qui durera près de treize mois.

L'histoire extraordinaire de Gulwali est celle d'un réfugié ordinaire, celle de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui, pour trouver une protection et avoir accès à une vie meilleure, sont prêts à braver la mort. Reconnu réfugié en Angleterre, il étudie aujourd'hui les sciences politiques à l'Université de Manchester et s'est investi auprès des associations et des organisations pour la défense des droits des migrants.



Mineur, étranger, isolé — Le destin d'un petit Sierra-Léonais de Mamadou Sow —

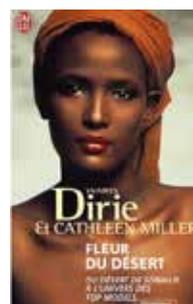
L'Harmattan/2010

Né en Sierra Leone, Mamadou Sow perd à 6 ans son père et sa mère au milieu des flammes et de la guerre. Début d'un nouvel exil : c'est désormais en France, au sein de l'Aide sociale à l'enfance qu'il commence à se reconstruire, protégé, sans trop y croire, par des institutions qui ne remplaceront jamais ses parents. Mineur, étranger, isolé, c'est non seulement un statut précaire, mais aussi une identité à bâtir comme une deuxième naissance.



Je suis un Pachtoune d'Afghanistan — Récit d'un jeune réfugié de Lisa Vitturi et Nouri Khan Zazai — Édition du Cygnes/2012

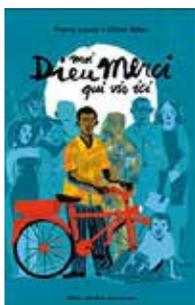
Issu d'une famille traditionnelle pachtoune, Nouri Khan a vécu jusqu'à l'adolescence dans un village afghan proche du Pakistan. Très vite, il est arraché à l'enfance par une série de meurtres et de menaces. Le poids des traditions claniques, qui commandent la vengeance, l'oblige à fuir, seul. Dans un long et périlleux voyage, il traverse le Pakistan, l'Iran, la Turquie, la Grèce et l'Italie et arrive en France en 2009. Comme tant d'autres Afghans, son but est de passer au Royaume-Uni. Mais cette dernière étape s'avère la plus difficile. Déprimé, malade, il erre plusieurs mois dans les campements à côté de Calais. À Paris, les services de protection de l'enfance lui permettent d'envisager son statut de réfugié dans un quotidien fait de belles rencontres, mais aussi d'incohérences. L'ouverture d'esprit de Nouri Khan et les références positives de son éducation traditionnelle l'aideront à dépasser le choc culturel et à se projeter dans le futur, ici, avec nous.



Fleur du désert de Waris Dirie et Cathleen Miller — J'ai lu/2009

Waris, excisée selon la tradition, n'a que treize ans lorsqu'elle décide de s'enfuir, de quitter ses parents, afin d'échapper à un mariage forcé. Après une dangereuse cavale dans le désert somalien, elle rejoint Mogadiscio, puis Londres où elle devient domestique. C'est alors qu'elle est remarquée par un photographe de mode et que va démarrer sa prodigieuse carrière de

mannequin. Avec émotion et sincérité, Waris Dirie raconte les détails de son étonnante histoire.



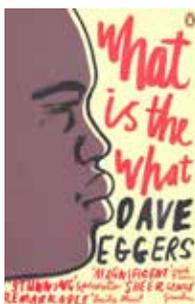
Moi Dieu merci qui vis ici de Thierry Lenain et Olivier Balez — Albin Michel Jeunesse/2008
C'est l'histoire vraie d'un enfant qui se nomme Dieu Merci. Il est né en Angola et a connu la guerre. Il a été blessé et fait prisonnier. Un jour, il a tout quitté, son pays, sa famille. Thierry Lenain et Olivier Balez racontent son histoire : les brimades, les souffrances, la solitude, l'espoir. Arrivé en France, le combat continue pour lui, sans repères, sans toit et sans papiers.

Ce qui ne l'empêchera pas de tendre la main et de porter secours à une vieille dame. Auteur et illustrateur s'allient ici pour crier la folie des hommes, les politiques meurtrières et la tendresse qui, malgré tout, pointe son nez. L'album se referme sur Dieu Merci qui apostrophe le lecteur en invitant chacun à réviser son regard, à ne pas juger trop vite.



Nassim de nulle part de Christian Neels — Syros/2003
Sur fond de rivalité entre deux clans, ce petit roman aborde les thèmes de l'immigration et de l'intégration à travers le personnage de Nassim, un mineur étranger isolé, d'une dizaine d'années, hébergé dans un foyer de réfugiés. Personne ne sait d'où il vient. Il ne parle pas la même langue, il ne s'habille pas comme les autres. À l'école, Nassim ne se reconnaît dans

aucun des clans et bien vite, on le surnomme « Nassim de nulle part », isolé, il ressent douloureusement ces petites violences quotidiennes, absurdes, qui lui rappellent sa propre histoire : la guerre, la peur et l'exil.



Le Grand Quoi (What is the what) de Dave Eggers — Gallimard 2009
Valentino est un enfant soudanais de 8 ans. Il est contraint de fuir Marial Bai, son village natal, traqué par les cavaliers arabes, des miliciens armés par Khartoum. Comme des dizaines de milliers d'autres enfants, il va parcourir à pied des centaines de kilomètres pour échapper au sort des enfants soldats et des esclaves.

Valentino passera ensuite plus de dix ans dans des camps de réfugiés en Ethiopie et au Kenya, avant d'obtenir un visa pour l'Amérique. Quelques jours après le 11 septembre 2001, il s'envolera direction Atlanta. Dans une nouvelle jungle, Valentino l'Africain découvre une face inattendue du racisme. Cette nouvelle existence pourrait bien se révéler aussi périlleuse que la survie dans des contrées ravagées par la guerre.



Allah n'est pas obligé de Ahmadou Kourouma — Éditions du Seuil/2002

Birahima a dix ou douze ans. Il joue au petit soldat avec une mitrailleuse. « C'est facile. On appuie et ça fait tralala ». Sauf qu'ici l'arme est réelle et les morts ne se comptent plus. Birahima fait partie de ces orphelins qui ont tout perdu et n'ont d'autre recours, malgré leur jeune âge, que de devenir des sortes de mercenaires appelés enfants-soldats qui luttent

dans les guerres tribales déchirant des pays comme le Liberia ou la Sierra Leone.

Liens internet

Amnesty International Belgique francophone

www.amnesty.be

Amnesty International Belgique francophone pour les jeunes

www.amnesty-jeunes.be

Mentor Escal

www.mentorescale.be

Plateforme Mineurs en exil

www.mineursenexil.be

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides

<http://www.cgara.be>

Service public fédéral Justice — Service des Tutelles

www.justice.belgium.be

Myria — Centre fédéral Migration

www.myria.be

Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR)

www.unhcr.org

www.data.unhcr.org/mediterranean/regional.php

Organisation internationale des migrations (OIM)

www.iom.int

www.migration.iom.int/europe

6. ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

PRIMAIRE

Activité n° 1

EN SCÈNE !

OBJECTIFS :

- ✓ Rendre accessible un enjeu d'actualité
- ✓ Comprendre les parcours des MENA et quelques notions-clés liées à la migration
- ✓ Développer la créativité
- ✓ Faire ressentir les différentes situations auxquels sont confrontés les MENA et réfléchir aux émotions qu'éprouvent les MENA au cours des différentes étapes de leur parcours

MATÉRIEL :

- ✓ Fiches de situations de MENA (cf. **annexe : propositions de situations**)
- ✓ Il est aussi possible de s'inspirer des témoignages ou des informations qui figurent dans cette fiche pédagogique ou dans notre dossier pédagogique « La migration ici et ailleurs » pour trouver d'autres situations utilisables
- ✓ Accessoires apportés par les élèves pour la mise en scène (facultatif - si l'activité est réalisée sur plusieurs périodes de cours ou de manière découpée)

MÉTHODE :

Jeu de rôle/ Expression orale et gestuelle/
Travail de groupe

DURÉE :

2 x 50 minutes (il est également possible de réaliser cette activité en 50 minutes en diminuant les temps de préparation et de retranscription des saynètes)

ÉTAPE 1 : 10'

- ✓ Disposer des « cartes de situation » (cf. annexe : propositions de situations) retournées sur une table.
- ✓ Diviser la classe ou le groupe de jeunes en sous-groupes mixtes.
- ✓ Chaque groupe doit ensuite tirer au sort une « carte de situation » qu'il devra mettre en scène.

ÉTAPE 2 : 20'

- ✓ Laisser chaque groupe réfléchir à sa mise en scène.
- ✓ Les enfants analysent leur situation et se mettent d'accord sur la manière de la présenter. L'encadrant peut passer dans chaque groupe pour vérifier s'ils ont bien compris les consignes et éventuellement les leur réexpliquer.
- ✓ La créativité et l'imagination des enfants sont essentielles pour qu'ils se rapprochent de ce sujet délicat avec leur propre cognition.

ÉTAPE 3 : 20'

- ✓ Laisser le temps à chaque groupe de mettre en place la scène qu'il aura préparée.

ÉTAPE 4 : 50'

- ✓ Faire passer chaque sous-groupe, à tour de rôle, devant l'ensemble de la classe ou du groupe.
- ✓ Débat autour des différentes situations présentées.




PRIMAIRE
Activité n° 2

COMME À LA TÉLÉ - QUIZ SUR LES MENA

L'objectif principal de cette activité est de déconstruire les préjugés qui circulent sur les migrants et particulièrement sur les MENA tant au sujet de leur parcours que de leur arrivée et intégration. Les questions posées doivent se rapporter à des préjugés entendus dans l'opinion publique ou dans la presse (par exemple : les MENA profitent-ils tous du système? Est-ce que la Belgique accorde une protection à tous les MENA qui demandent l'asile? Etc.)

OBJECTIFS :

- ✓ Introduire la problématique de la migration et des MENA
- ✓ Déconstruire les préjugés et stéréotypes sur les migrants et les MENA

- ✓ Développer l'esprit critique
- ✓ Découvrir les situations auxquelles sont confrontées les MENA

MÉTHODE :

Quiz/Compréhension orale/Réflexion

MATÉRIEL :

Cartes questions/réponses pour le présentateur (cf. annexe : propositions de questions/réponses)/Buzzer/Chronomètre

DURÉE :

50 minutes

ÉTAPE 1 : 10'

- ✓ Préparer des questions/réponses (cf. annexe : propositions de questions/réponses).
- ✓ Diviser la classe en deux équipes.
- ✓ Permettre à chaque équipe de trouver un nom qui lui convient en rapport avec la migration et les MENA et les installer face à face.
- ✓ L'encadrant joue le rôle du présentateur (en essayant d'entrer dans le personnage d'un présentateur télé - voix/mimiques - afin de permettre aux élèves de rentrer pleinement dans le jeu).

ÉTAPE 2 : 10'

- ✓ Expliquer les consignes : pour chaque question, 4 réponses sont proposées. Attention, parfois, plusieurs réponses peuvent être correctes.
- ✓ Il est possible d'utiliser un joker (élimination de deux choix).
- ✓ Un « buzzer » doit être installé au milieu pour permettre aux équipes qui appuient dessus en premier de répondre.
- ✓ Un temps de réponse doit être délimité, s'il n'est pas respecté, c'est à l'autre équipe de répondre.

ÉTAPE 3 : 30'

- ✓ Jouer!
- ✓ Il est possible de terminer ou prolonger l'activité en lisant un ou plusieurs témoignages de MENA (disponibles dans cette fiche pédagogique).



SECONDAIRE

Activité n° 1

**AUDIENCE
FICTIVE**

Cette activité ne peut être réalisée sans avoir abordé, au préalable, en classe ou dans le groupe, le parcours des MENA et la procédure de demande d'asile pour les MENA.

MATÉRIEL :

Espace pour une saynète/ déguisements (facultatif) /Histoires détaillées de chaque MENA à tirer au sort (cf. annexe : propositions de situations de MENA)

OBJECTIFS :

- ✓ Mobiliser des connaissances acquises sur les parcours et les droits des MENA
- ✓ Mieux comprendre le parcours des MENA et les difficultés auxquelles ils sont confrontés
- ✓ Trouver des moyens d'action en groupe

DURÉE :

2 x 50 minutes

MÉTHODE :

Travail de groupe et mise en commun d'idées/Expression orale et gestuelle/ Jeu de rôle

ÉTAPE 1 : 10'

- ✓ Présentation du jeu de rôle : il s'agit de mettre en scène une audience d'un MENA au Conseil du contentieux des étrangers (CCE).
- ✓ Rappeler quelques éléments clés de la procédure devant le CCE : les juges du CCE vont examiner le recours déposé par un MENA pour contester une décision de rejet de sa demande d'asile par le Commissariat général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA). La présence d'un avocat est obligatoire, le MENA n'est pas obligé d'être présent à l'audience, mais sa présence est vivement conseillée (pour cette activité, le MENA devra se présenter à l'audience), l'audience est basée essentiellement sur le recours écrit et peu de place est donnée aux déclarations orales du MENA.
- ✓ Diviser la classe en plusieurs groupes mixtes.

ÉTAPE 2 : 10'

- ✓ Distribuer des rôles ou laisser le choix des rôles aux membres du groupe :
 - 1 juge du CCE
 - 1 MENA
 - 1 tuteur
 - 1 avocat.
 - Éventuellement 1 interprète et 1 greffier (secrétaire)
- ✓ Rappeler le rôle/les missions de chacun des personnages.
- ✓ Faire tirer au sort à chaque groupe une situation de départ de MENA (cf. annexe : propositions de situations de MENA). Il est également possible de laisser le choix aux groupes d'imaginer des situations ou de proposer d'autres situations de départ sur la base notamment des témoignages fournis dans cette fiche pédagogique.



ÉTAPE 3 : 30'

- ✓ Chaque groupe doit s'inspirer de la situation qu'il a tirée pour imaginer l'histoire et le parcours d'un MENA jusqu'en Belgique et s'organiser pour mettre en scène sa saynète qui comprendra deux étapes : la préparation de l'audience avec le tuteur et l'avocat, puis la tenue de l'audience.
- ✓ L'avocat et le tuteur doivent aider le MENA à développer son argumentation (pas assez de temps pour développer son histoire devant le CGRA/examen trop rapide et pas assez approfondi de sa demande d'asile par le CGRA/ présentation de nouvelles preuves/documents pour étayer son histoire et ses craintes en cas de retour dans son pays/ problèmes psychologiques/problèmes d'interprétariat rencontrés...etc.).
- ✓ Le groupe devra ensuite réfléchir aux questions que devra poser le juge lors de l'audience afin qu'il dispose à la fin de l'audience de suffisamment d'éléments pour prendre une décision.

ÉTAPE 4 : 50'

- ✓ Chaque groupe réalise la saynète préparée devant le reste de la classe ou du groupe.
- ✓ Une fois que tous les groupes sont passés, l'encadrant revient sur la part importante de subjectivité de cette procédure, le parcours et les droits des MENA et peut ouvrir le débat sur les droits des migrants et réfugiés en général.

VARIANTE :

Ce jeu de rôle peut être envisagé dans le cadre de l'audition du MENA devant un officier de protection du CGRA au cours de laquelle il doit expliquer à l'officier de protection pourquoi il a quitté son pays d'origine, pourquoi il craint d'y retourner et pourquoi il souhaite obtenir une protection en Belgique. Cependant, au cours de l'audition au CGRA, le tuteur et l'avocat (si le MENA souhaite que ce dernier soit présent) n'ont qu'un rôle d'observateurs.



SECONDAIRE

Activité n° 2

DÉBAT MOUVANT

OBJECTIFS :

- ✓ Déconstruire les préjugés et stéréotypes sur les MENA
- ✓ Développer la réflexion personnelle et les capacités d'argumentation
- ✓ Développer l'esprit critique
- ✓ Faire échanger les jeunes sur un mode actif
- ✓ Mieux comprendre le parcours des MENA et les difficultés auxquelles ils sont confrontés

MÉTHODE :

Expression orale/Réflexion/Débat/
Travail de groupe

MATÉRIEL :

Questions de débat imprimées (**cf. annexe : propositions de questions à débattre**) ou créer des questions en s'inspirant des questions abordées dans notre livret « Répondre à 10 préjugés sur la migration » et le journal « Le Bienvenu »)/Salle dans laquelle on peut se déplacer facilement (enlever ou déplacer les tables)

DURÉE :

50 minutes

ÉTAPE 1 : 5'

- ✓ Diviser la classe/le groupe en deux en désignant un côté « pour » et un côté « contre ».
- ✓ Demander aux élèves/jeunes de se positionner au milieu de la salle.

ÉTAPE 2 : 5'

- ✓ Formuler une affirmation (cf. annexe : propositions de questions à débattre).
- ✓ Chaque élève/jeune prend position d'un côté ou de l'autre de la salle selon son opinion sur la situation énoncée : d'accord ou pas d'accord.
- ✓ Les élèves/jeunes ont ensuite 3 minutes dans chaque camp pour chercher ensemble trois ou quatre arguments pour défendre leur point de vue.

ÉTAPE 3 : 10'

- ✓ Chaque groupe énonce ses arguments.
- ✓ L'encadrant ne porte pas de jugement de valeur qui pourrait heurter les sensibilités des jeunes. Il peut cependant répéter avec ses mots les arguments développés pour les rendre plus clairs.

ÉTAPE 4 : 20'

- ✓ Les étapes 2 et 3 se répètent plusieurs fois avec plusieurs affirmations différentes.

ÉTAPE 5 : 10'

- ✓ L'encadrant revient sur ce qui a été dit en apportant des éléments factuels, chiffrés, vérifiés pour déconstruire des préjugés ou des affirmations erronées.

VARIANTE :

Il est possible de ne pas laisser le choix aux élèves de se positionner pour ou contre chaque affirmation, mais de positionner un groupe comme « contre » et un groupe comme « pour » une affirmation et alterner pour chaque affirmation.

SECONDAIRE

Activité n° 3

JOURNALISTES EN HERBE

OBJECTIFS :

- ✓ Se familiariser avec/et comprendre les notions et concepts-clés liés aux MENA et à la migration
- ✓ Développer des capacités de recherche, d'analyse et rédactionnelles
- ✓ Sensibiliser à l'éducation aux médias

MÉTHODE :

Expression écrite/Recherche/Analyse

MATÉRIEL :

Propositions de sujets à traiter (cf. annexe : propositions de sujets à traiter)

DURÉE :

70 minutes

ÉTAPE 1 : 10'

Chaque élève doit choisir ou tirer au sort un sujet concernant les MENA sur lequel il va devoir effectuer des recherches et écrire un article (cf. annexe : propositions de sujets à traiter). Fixer un nombre de signes ou lignes maximum.

ÉTAPE 2 : 10'

Rappeler les principes de base de la rédaction d'un article de journal ainsi que les grands principes d'éducation aux médias (croiser les sources, vérifier la fiabilité des sources, citer ses sources, étayer ses arguments si nécessaire par des données chiffrées, des témoignages, des enquêtes de terrain...).

ÉTAPE 3 : À LA MAISON

Donner une semaine aux élèves/jeunes pour effectuer leurs recherches et écrire leur article sur le sujet choisi ou tiré au sort.

ÉTAPE 4 : 50'

Suite à la restitution des articles, revenir en classe/groupe sur les articles réalisés, sur les points forts et les points faibles des articles et sur les thématiques abordées dans chaque article.

PRIMAIRE ET
SECONDAIRE

Activité n° 1

REPORTERS RADIO

OBJECTIFS :

- ✓ Comprendre les notions et concepts-clés liés aux MENA et à la migration
- ✓ Développer des capacités de recherche, d'analyse et de synthèse
- ✓ Sensibiliser à l'éducation aux médias
- ✓ Comprendre la complexité de divulguer, dans un laps de temps très court, des informations claires, fiables et pertinentes sur un sujet donné
- ✓ Amorcer une prise de conscience sur la possibilité de manipulation médiatique via des informations erronées

MÉTHODE :

Recherche et analyse/Expression orale/Reportage

MATÉRIEL :

Sujets de reportage imprimés à distribuer (cf. **annexe : propositions de sujets à traiter**)/Casque, micro (facultatif)

DURÉE :

2x50 minutes

ÉTAPE 1 : 10'

- ✓ Proposer à chaque élève/jeune de tirer au sort un sujet lié aux MENA qu'il devra traiter à la manière d'un reporter à la radio (cf. **annexe : propositions de sujets à traiter**).
- ✓ Expliquer les consignes. Il devra réaliser un reportage oral de quelques minutes (maximum 4 minutes) contenant les principales informations à retenir sur son sujet. Il s'agit de mettre en avant les informations les plus pertinentes concernant ce sujet.
- ✓ Il devra enfin glisser une information erronée au sein du reportage que le reste du groupe devra essayer de trouver.

ÉTAPE 2 : à la maison

- ✓ L'élève/le jeune devra réaliser des recherches chez lui afin d'approfondir son sujet et de pouvoir en parler de manière synthétique en classe ou devant le groupe. Il pourra préparer un support écrit.

ÉTAPE 3 : 50'

- ✓ Installer une table et une chaise en face de toute la classe/tout le groupe. C'est à cette place que chaque élève/jeune présentera son reportage.
- ✓ Chaque élève/jeune présente son reportage.
- ✓ Le reste du groupe doit deviner quelle est l'information erronée qui a été glissée dans le reportage.

ÉTAPE 4 : 40'

- ✓ Pour conclure, revenir en classe/groupe sur les points forts et les points faibles des reportages et sur les thématiques abordées dans chaque reportage.

VARIANTE :

Il est possible d'envisager cette activité sous l'angle non pas du reportage radiophonique, mais du reportage télévisé filmé pour un journal télévisé. Les reportages peuvent alors être filmés et davantage mis en scène.

**PRIMAIRE ET
SECONDAIRE****Activité n° 2****UN PEU DE
CULTURE, UN
PEU D'ART****OBJECTIFS :**

- ✓ Découvrir les pays d'origine des MENA sous un autre angle que celui souvent abordé par les médias dans l'actualité
- ✓ Casser le stéréotype selon lequel les pays d'origine des migrants et MENA sont des pays en développement qui n'ont pas de culture, pas d'art ou de littérature.

MÉTHODE :

Recherche/ Expression orale/
Restitution/ Utilisation de supports artistiques ou visuels

MATÉRIEL :

Cartes de situations de MENA imprimées (cf. annexe : propositions de situations de MENA)/ vidéoprojecteur si des supports visuels sont projetés

DURÉE :

60 minutes

ÉTAPE 1 : 5'

- ✓ Étaler sur une table des cartes de situations de MENA (cf. annexe : propositions de situations de MENA).
- ✓ Demander à chaque élève/jeune de choisir un pays d'origine d'un MENA en fonction d'une situation qui le touche ou l'interpelle.

ÉTAPE 2 : 5'

- ✓ Expliquer les consignes. Chaque élève/jeune choisit un angle/une approche qui l'intéresse pour parler de ce pays (architecture, musique, arts traditionnels, littérature, cinéma, etc.) et doit faire une présentation sur cet aspect présent dans le pays d'origine du MENA.

ÉTAPE 3 : à la maison

- ✓ Laisser une semaine aux élèves pour effectuer des recherches, chercher un support et préparer un exposé à présenter en classe/au groupe.

ÉTAPE 4 : 50'

- ✓ Chaque élève/jeune présente son exposé au reste de la classe/du groupe.

VARIANTE :

- ✓ Les élèves/jeunes peuvent faire ce travail en groupe de deux ou trois.

PRIMAIRE ET
SECONDAIRE

Activité n° 3

DITES-MOI QUI JE SUIS

OBJECTIFS :

- ✓ Comprendre les enjeux et concepts-clés concernant les migrants et les MENA
- ✓ Découvrir les parcours et les histoires des MENA de manière plus personnelle
- ✓ Comprendre les raisons de départ et les difficultés du parcours des MENA

MATÉRIEL :

Post-it/ Situations de MENA imprimées avec un nom inventé attribué à chaque situation (cf. **annexe : propositions de situations de MENA**)

DURÉE :

70 minutes

MÉTHODE :

Mise en situation/Quiz

ÉTAPE 1 : 20'

- ✓ Expliquer à la classe/au groupe l'activité.
- ✓ Cette activité est basée sur le « jeu des post-it » : chaque participant doit trouver, à l'aide de questions/réponses « oui » ou « non », quel est le nom de la personne écrit sur le post-it collé sur son front.
- ✓ Lire les situations de MENA (cf. **annexe : propositions de situations de MENA**). Il s'agit de prévoir autant de situations que de nombre d'élèves/jeunes.
- ✓ N'oublier aucun détail. Chaque histoire est différente et chaque personne a son propre parcours.
- ✓ Laisser la possibilité aux élèves/jeunes de prendre des notes s'ils le souhaitent concernant les situations évoquées.

ÉTAPE 3 : 5'

- ✓ Distribuer des post-it sur lesquels figurent les noms des MENA dont vous avez lu les témoignages/situations.
- ✓ Chaque élève/jeune qui reçoit un post-it retourné n'a pas le droit de savoir qui il est et doit coller le post-it sur son front.

ÉTAPE 4 : 30'

- ✓ Chaque élève/jeune doit deviner quel MENA lui a été attribué en posant des questions sur le parcours et les origines du MENA. Les autres participants ne peuvent répondre que par oui ou par non à ses questions. Chaque élève/jeune ne peut poser qu'une seule question pour commencer. Si la réponse à sa question est oui, il peut continuer. Si la réponse est non, il passe son tour au suivant.
- ✓ L'activité s'arrête quand tous les participants ont trouvé le nom du MENA collé sur leur front.

ÉTAPE 2 : 5'

- ✓ En fonction du nombre de participants, diviser ou non la classe/le groupe en plusieurs sous-groupes.
- ✓ Demander aux élèves/jeunes de se positionner en rond.

ÉTAPE 5 : 10'

- ✓ Il est important de revenir ensuite avec l'ensemble du groupe sur les différents motifs de départ, parcours et difficultés rencontrées.

ANNEXE 1 : QUELQUES NOTIONS ET ORGANISMES À CONNAÎTRE

Migrant : personne qui quitte son pays pour aller vivre sur un autre territoire pour de multiples raisons. Il s'agit donc d'une personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel elle n'est pas née. Certains migrants se déplacent de leur propre gré, d'autres y sont forcés notamment en raison de difficultés économiques, mais aussi suite à des conflits ou à des atteintes aux droits humains. La plupart du temps, plusieurs motifs interviennent dans la décision de quitter son pays. Un migrant est **en situation régulière** dans un pays lorsqu'il est autorisé à y séjourner, par exemple s'il possède un visa ou un permis de résidence valide. Un migrant est **en situation irrégulière** lorsqu'il ne possède pas les documents requis pour séjourner sur le territoire ou que les autorités du pays où il souhaite séjourner ne l'y autorisent pas. Tous les immigrants sont des migrants, mais l'inverse n'est pas vrai ! Pour compliquer encore les choses, il y a aussi des émigrants.

Immigrant : migrant qui arrive dans un pays qui n'est pas le sien et qui s'y établit de manière permanente.

Émigrant : migrant qui quitte son pays pour s'installer dans un autre pays.

Demandeur d'asile : terme juridique qui désigne une personne qui a quitté son pays en quête d'une protection internationale, qui a déposé une demande pour bénéficier d'une protection internationale dans un pays d'accueil, mais qui n'a pas encore obtenu le statut de réfugié ou une autre forme de protection. Elle attend que sa demande soit définitivement acceptée ou rejetée par son pays d'accueil. En Belgique, une personne qui demande l'asile peut se voir reconnaître le statut de réfugié ou se voir accorder le bénéfice de la protection subsidiaire. Dans le cas où le demandeur d'asile ne peut être reconnu réfugié, les autorités examinent, de manière subsidiaire, si le bénéfice de la protection subsidiaire peut lui être accordé.

Refugié : personne qui, selon la définition de la Convention de Genève des Nations unies relative au statut des réfugiés de 1951, craint avec raison d'être persécutée du fait de son identité (origine ethnique, nationalité, appartenance à un certain groupe social), de ses convictions religieuses, ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays de sa nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays.

Déplacé interne : personne qui a quitté son foyer pour trouver refuge ailleurs, à l'intérieur de son pays d'origine. Elle peut avoir fui pour diverses raisons : conflits armés, catastrophes naturelles, violences à caractère ethnique, dégradation de l'environnement ou persécutions religieuses. À la différence du réfugié, cette personne n'a pas franchi de frontière internationale et ne peut pas, pour cette raison, se

prévaloir de la protection prévue par le droit international relatif aux réfugiés.

Apatride : personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation nationale. En d'autres termes, cette personne est « sans État », elle est dépourvue de nationalité et ne bénéficie d'aucune protection étatique.

Office des étrangers : administration qui assiste le Ministre de l'Intérieur et le Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration dans la gestion de la politique des étrangers en Belgique. Elle traite notamment les demandes de séjour, enregistre les demandes d'asile, gère les centres fermés et organise les retours forcés.

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) : instance centrale de la procédure d'asile en Belgique. Administration fédérale indépendante, le CGRA a pour mission d'examiner les demandes d'asile et d'accorder ou de refuser le statut de réfugié ou la protection subsidiaire.

Centres d'observation et d'orientation (COO) : centres ouverts qui organisent l'accueil, l'éducation et le suivi psychologique des MENA.

Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (FEDASIL) : agence fédérale opérationnelle depuis 2002 et placée depuis octobre 2014 sous la tutelle du secrétaire d'État à l'Asile et la migration. Elle est chargée de l'accueil des demandeurs d'asile, de garantir la qualité et la conformité au sein des différentes modalités d'accueil et de garantir la coordination des différents programmes en matière de retour volontaire.

ANNEXE 2 : ANNEXES DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Ces annexes rassemblent des exercices, outils et documents utiles pour :

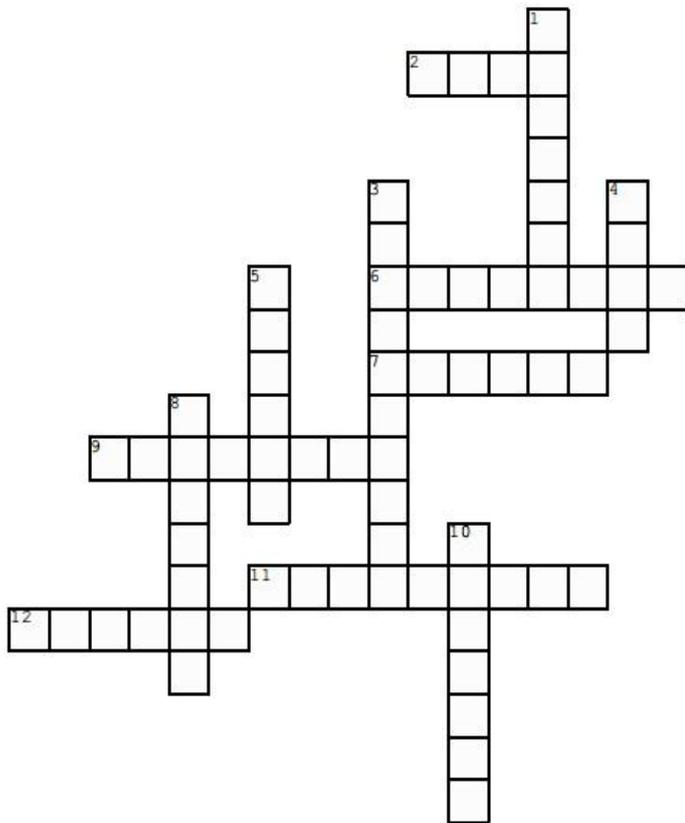
- compléter le cas échéant certaines activités pédagogiques présentées dans cette fiche (mots croisés et vrai/faux) ;
- réaliser certaines activités pédagogiques présentées dans cette fiche (supports utiles pour certaines activités).

Pour l'ensemble de ces activités, nous vous conseillons de consulter et mettre à disposition les outils suivants :

- Le journal **Le Bienvenu** : www.lebienvenu.be
- Notre livret **Répondre à 10 préjugés sur la migration** : www.amnesty.be/prejuges
- Des **témoignages de MENA** issus notamment de cette fiche ou

de notre dossier pédagogique « *La migration ici et ailleurs* » :
www.amnesty-jeunes.be — Rubrique « Le coin des profs »

Mots croisés



Consignes : remplir la grille à l'aide des définitions données et de la liste de mots à placer.

Pour rendre l'exercice plus difficile, il est possible de ne pas donner la liste de mots.

HORIZONTAL	VERTICAL
2. Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.	1. Personne qui fait passer clandestinement des personnes ou des marchandises aux frontières.
6. Personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation nationale.	3. Terme souvent employé pour désigner une personne qui est en contravention avec les lois et règlements ; qui se dérobe à la surveillance ou au contrôle de l'autorité.
7. Ensemble des règles qui régissent les rapports des membres d'une même société.	4. Idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations
9. Opinion adoptée sans examen, souvent imposée par le milieu et par l'éducation.	5. Personne n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans fixé par la loi pour la pleine capacité civile et la responsabilité pénale.
11. Limite séparant deux zones, deux régions caractérisées par des phénomènes physiques ou humains différents.	8. Personne qui a fui son pays parce qu'elle craint avec raison d'être persécutée (pour ses opinions, ses croyances ou son orientation sexuelle).
12. Commerce illégal, clandestin et immoral (drogues, êtres humains, etc.)	10. Personne qui quitte son pays pour aller vivre sur un autre territoire pour multiples raisons.

Mots à placer

Migrant, Passeur, Droits, Préjugés, Frontière, Apatride, Trafic, Mineur, DUDH, Clandestin, CGRA

Réponses :

1. Passeur
2. CGRA (Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides)
3. Clandestin
4. DUDH (Déclaration universelle des droits de l'homme)
5. Mineur
6. Apatride
7. Droits
8. Réfugié
9. Préjugés
10. Migrant
11. Frontière
12. Trafic

Vrai/faux : Contre les préjugés

	Vrai	Faux
1. Les MENA viennent avec leurs parents, mais pour avoir accès à des subventions, ils mentent sur leur situation familiale.		
2. Quand un MENA demande l'asile, une protection lui est directement accordée.		
3. Certains MENA ne passent pas par la demande d'asile une fois arrivés en Belgique et décident de vivre clandestinement sur le territoire, sans aide et sans possibilité d'éducation.		
4. Les MENA sont vulnérables et sont une cible parfaite pour les trafiquants.		
5. Les MENA sont tout de suite intégrés à la vie sociale et scolaire en Belgique.		
6. Il est facile pour un MENA d'avoir des preuves du danger auquel il essaie d'échapper ou des raisons pour lesquelles il fuit son pays d'origine.		
7. Le parcours du MENA pour arriver en Europe est sécurisé et accompagné.		
8. Un MENA quitte sa famille parce qu'il le veut et sans contraintes.		

Réponses :

1— **Faux** : Les MENA viennent seuls dans des pays qu'ils ne connaissent pas, découvrent des cultures qu'ils ne comprennent pas et des langues qu'ils ne maîtrisent pas. Leur famille est parfois celle qui les pousse à venir en Europe dans le but de chercher un avenir meilleur et plus sécurisé auquel ils n'ont pas accès dans leur propre pays.

2— **Faux** : Les procédures par lesquelles passent les MENA dans le but d'obtenir l'asile sont longues et peuvent avoir un impact sur leur santé psychologique. On leur demande de raconter et re-raconter leur parcours qui est souvent traumatisant. Ils doivent passer devant plusieurs instances avant de recevoir une décision quant à leur demande d'asile. S'il est vrai que l'on observe que les MENA qui demandent l'asile ont plus de chance d'obtenir une protection que les autres demandeurs d'asile, leur demande d'asile n'aboutit pas systématiquement à une protection.

3— **Vrai** : Certains MENA décident de vivre cachés, car ils ont peur de se faire renvoyer dans leur pays d'origine. Ils ont peur des procédures et d'être arrêtés. De plus, les MENA ne font pas toujours confiance aux adultes suite au voyage dangereux qu'ils ont vécu.

4— **Vrai** : Particulièrement vulnérables en raison de leur âge et de leur isolement, beaucoup de MENA tombent entre les mains de trafiquants qui les exploitent (mendicité, prostitution, etc.).

5— **Faux** : Il faut passer par de longues procédures et avoir un certain niveau pour être admis à l'école dans une classe ordinaire. En général, les MENA rejoignent le DASPA (anciennes « classes passerelles ») à leur arrivée pour leur permettre d'apprendre la langue du pays, mais il leur faut parfois attendre un certain temps avant d'intégrer ces classes.

6— **Faux** : Lorsque des enfants partent de chez eux suite à des catastrophes naturelles ou des conflits armés, il est peu probable qu'ils aient pu prendre les documents nécessaires pour prouver leur identité ou les risques qu'ils craignent dans leur pays. De plus, leurs affaires sont souvent volées, perdues ou confisquées par des passeurs, au cours de leur parcours vers l'Europe.

7— **Faux** : Les chemins que prennent les MENA sont les mêmes que les familles ou les adultes qui cherchent absolument à atteindre l'Europe. Les voies sont dangereuses et incertaines. Les frontières bloquées favorisent le recours à des voies de plus en plus dangereuses, surtout par voie maritime. Les MENA sont souvent seuls et doivent pouvoir se défendre.

8— **Faux** : Les MENA sont souvent poussés à quitter leur famille et leur pays pour fuir des persécutions ou des situations dangereuses (comme le mariage forcé, l'enrôlement de force comme enfant-soldat, l'insécurité économique, des persécutions politiques, religieuses, ethniques, des conflits). Généralement le voyage est coûteux et ne permet pas à toute la famille de s'engager dans un tel voyage. Les parents choisissent donc celui qui a le plus de chance de survivre et de trouver de quoi les faire vivre.

Activités : Dites-moi qui je suis/Un peu de culture un peu d'art/Audience fictive

Propositions de situations de départ de MENA

Situations tirées d'un jeu sur la migration réalisé par la section suisse d'Amnesty International

SOMALIE :

Votre situation :

Vous êtes un jeune garçon de 13 ans, qui vit avec son grand frère de 17 ans depuis que vos parents ont disparu avec votre sœur dans

un attentat il y a 4 ans. Votre frère est le seul à travailler et à ramener de l'argent. Un soir, les terroristes d'Al-Shabaab, qui contrôlent la ville, l'ont accusé d'espionnage pour les agents gouvernementaux et arrêté. Ils vous ont forcé à assister à son exécution il y a une semaine. Il a été fusillé sur la place du village. Depuis, vous survivez comme vous pouvez, mais il ne vous reste que 500 \$, et vous avez peur que les terroristes ne reviennent vous chercher pour vous enrôler de force dans leur groupe. Vous décidez donc de quitter le pays pour rejoindre l'Espagne, où un de vos amis a de la famille.

Votre situation :

Vous êtes une jeune fille de 15 ans qui a grandi dans un village contrôlé par la milice terroriste Al-Shabaab. Depuis plusieurs mois, les forces gouvernementales organisent des raids pour essayer d'en reprendre le contrôle. Lors de chacun d'eux, les soldats pillent le village et détruisent les habitations. Deux fois, vous avez été violée par l'un d'entre eux. Vous n'avez osé parler à personne de ces viols, à part à une de vos amies qui a vécu la même chose. La situation vous est aujourd'hui insupportable, et vous voulez à tout prix fuir ce village. Votre amie vous parle d'un réseau en Belgique qui permet aux femmes ayant vécu des violences sexuelles de se faire entendre. Vous décidez de réunir vos économies de 600 \$ et de partir vers la Belgique pour tenter de faire entendre la cause des femmes somaliennes.

Votre situation :

Vous êtes un jeune garçon de 15 ans, qui vit dans un village du Sud de la Somalie, encore sous contrôle gouvernemental. Alors que vous travaillez pour aider votre mère et vos deux petites sœurs depuis que votre père a été mobilisé pour aider l'armée gouvernementale, vous recevez un ordre de mission qui vous demande de rejoindre les troupes de l'armée. Vous savez que les enfants qui partent au front ne reviennent jamais et que vous n'avez aucune chance de survie. Votre mère décide alors de vous confier toutes ses économies de 700 \$ pour que vous tentiez de quitter le pays avec votre plus jeune sœur de 7 ans. Elle vous conseille de vous rendre en Suisse, où elle a entendu dire que les réfugiés étaient mieux traités. Elle vous promet de vous rejoindre dès qu'elle aura l'argent nécessaire.

Votre situation :

Vous êtes une jeune fille de 13 ans qui a grandi dans un petit village contrôlé par les forces gouvernementales. Il y a un an, le groupe terroriste d'Al-Shabaab a fait un raid dans votre école et enlève tous les enfants. Ils vous ont emmenée dans un de leurs camps. Les garçons ont été enrôlés de force dans leur armée, et les filles ont été mariées avec des combattants. Vous avez été mariée avec un homme de 47 ans qui vous a violée à de nombreuses reprises. Hier, pendant que les hommes étaient partis pour une opération militaire, vous avez réussi à voler 600 \$ à votre mari et à prendre la fuite. Sans avoir aucune idée de l'endroit où vous vous trouvez, vous décidez de partir pour l'Angleterre, étant donné que vous parlez un peu anglais.

Votre situation :

Vous êtes un garçon de 17 ans qui habite à Mogadiscio, la capitale de la Somalie. Votre père a disparu depuis que vous avez 4 ans. Vous pensez que votre mère est partie à sa recherche, mais vous n'avez pas de nouvelles d'elle depuis un an. Vous avez de plus en plus de mal à trouver assez d'argent pour survivre et les combats se rapprochent de votre région. Vous avez peur que si les rebelles islamistes arrivent dans la ville, ils vous recrutent comme soldat ou comme informateur. Dès lors, vous décidez de fuir pour avoir une vie meilleure à l'abri de la peur. Vous avez entendu dire qu'en Allemagne, il était plus facile pour les mineurs d'être reconnu comme réfugié et donc d'être protégé. Vous décidez donc de réunir vos 500 \$ d'économies et de partir en direction de ce pays.

SYRIE

Votre situation :

Vous êtes un adolescent de 17 ans. Vous vivez dans un petit village dans la campagne syrienne. Cependant, des bombardements ont tué vos parents et votre petit frère de 10 ans. Vous décidez de partir de cette vie qui vous est devenue insupportable en Syrie. La France vous paraît une bonne option, un de vos amis est parti il y a un mois rejoindre de la famille là-bas. Vous vendez la voiture de vos parents afin d'avoir de l'argent pour le voyage. Vous disposez ainsi de 800 \$.

Votre situation :

Vous êtes un jeune opposant au régime de Bachar el-Assad. Vous avez longtemps combattu aux côtés des rebelles avec votre frère, mais celui-ci vient d'être tué par des bombardements. Vous êtes effondrés et n'en pouvez plus de cette vie. Vous décidez de fuir pour trouver une vie meilleure. Vous allez donc tenter de vous rendre en Belgique, là où votre sœur a fui il y a une année. Vous disposez de 1000 \$ pour votre voyage.

IRAK

Votre situation :

Vous êtes une jeune femme de 17 ans qui habite dans un village près de Falloujah, où les combats entre l'armée irakienne et l'État Islamique sont encore en cours. Les frappes de la coalition internationale sont nombreuses dans la région. Plusieurs de vos amies ont été enlevées et mariées de force à des combattants de l'État islamique, et des violences sexuelles ont été perpétrées à leur égard. Vous savez que si ces combattants parviennent jusqu'à votre village, ce sera probablement votre cas aussi. Votre grand-mère habite en Belgique et vous a écrit il y a peu que vous devriez la rejoindre, vous décidez donc de partir. Pour cela, vos parents vous confient leurs économies de 1500 \$.

Votre situation :

Vous êtes une jeune fille de 14 ans, qui a grandi dans la région de Falloujah, contrôlée par l'État Islamique. Il y a quelques mois, vous et l'ensemble de votre famille avez été enlevé.e.s. Vous avez été mariée à un combattant de l'État Islamique qui vous a battue et violée à de nombreuses reprises. Hier, vous avez réussi à vous enfuir en volant la somme de 1100 \$. Vous devez fuir au plus vite, et souhaitez rejoindre une amie partie travailler en Belgique avant la guerre.

Votre situation :

Vous êtes un jeune homme de 14 ans, qui habite dans la province de Diyala, dans laquelle les combats sont très importants. Ces derniers mois, la plupart des habitant.e.s de votre ville ont fui les conflits. Il y a six mois, en rentrant du travail, vous avez trouvé votre maison détruite par une bombe. Vous savez que votre petit frère et vos deux parents se trouvaient à l'intérieur. Depuis, vous avez réussi à économiser 800 \$ et vous comptez tenter de rejoindre la Suède, vers laquelle la famille d'un de vos amis est partie il y a quelques mois.

Votre situation :

Vous êtes un jeune garçon âgé de 15 ans, qui a grandi dans une ferme dans le village de Qiniyeh, situé dans une région aujourd'hui sous contrôle de l'État Islamique. La semaine dernière, vos deux parents se sont rendus dans une ville voisine pour essayer de trouver des acheteurs pour des bijoux de famille. Vous étiez resté à la maison avec vos deux petites sœurs de 8 et 3 ans. Ils ne sont jamais revenus, et vous n'avez eu aucune nouvelle depuis. Votre mère vous avait remis une enveloppe que vous deviez ouvrir au cas où quelque chose arriverait. À l'intérieur, vous trouvez 1500 \$ et les coordonnées d'un ami à eux habitant en Angleterre.

ÉRYTHRÉE**Votre situation :**

Vous êtes une jeune femme de 13 ans. Vos parents sont morts et votre frère a dû partir à l'armée. Vous vivez donc chez des personnes qui étaient des amis de vos parents. Un soir, vous entendez du bruit à votre fenêtre. En regardant, vous voyez votre frère au rez-de-chaussée qui vous appelle. Vous descendez et, entre temps, tout le monde est éveillé. Votre frère est frêle et transpirant. Les personnes chez qui vous vivez vous demandent de le suivre et vous conseillent d'aller en Allemagne. Vous partez donc avec votre frère, mais trois jours plus tard il se fait tuer alors qu'il achetait des vivres. Vous décidez de continuer toute seule avec les 900 \$ qu'il vous reste.

Votre situation :

Vous êtes un jeune homme de 15 ans qui avez récemment rejoint l'armée. Vous n'aviez encore jamais connu de situations de terrain lorsque votre sergent vous ordonne de partir en mission de

reconnaissance avec trois de vos camarades. À 50 kilomètres du campement, votre véhicule roule sur une charge explosive et vous êtes deux à survivre. Vous passez deux semaines perdus dans les montagnes. Lorsqu'enfin vous rejoignez un village, vous réalisez que vous devez quitter l'Érythrée, car vous êtes sans doute recherché comme déserteurs. Vous partez pour l'Angleterre où vous espérez trouver un oncle dont votre père vous a parlé.

Votre situation :

Vous êtes un jeune homme de 17 ans, né dans un petit village situé à environ 200 kilomètres au nord de la capitale Asmara. À cause du manque de perspective, vous avez décidé de partir avec d'autres jeunes hommes pour rejoindre la capitale et trouver un emploi. Après plusieurs mois sans résultat, vous décidez de partir plus loin. Avant, vous envoyez une lettre à votre famille leur expliquant que vous avez décidé d'aller en Belgique pour rejoindre un ami et travailler pour leur offrir une vie meilleure.

Votre situation :

Vous êtes une jeune femme de 17 ans. Récemment, l'armée a fait une descente sur le village où vous êtes née et le bilan est lourd. Au total, il reste 8 hommes passés d'âge et quelques femmes et enfants. Vous avez vous-même perdu vos parents ainsi que vos deux frères qui sont soit morts soit enrôlés de force dans l'armée. Vous vous joignez à quelques personnes qui veulent aussi partir de l'Érythrée, mais 50 kilomètres plus tard vous vous séparez pour ne pas éveiller les soupçons.

AFGHANISTAN**Votre situation :**

Vous vous appelez Ali et vous avez 16 ans. Votre mère a une maladie grave qui est héréditaire et dont vous voyez déjà les symptômes. Avant que cela ne s'aggrave, vous tentez alors par tous les moyens possibles de vous rendre en Allemagne, où selon internet, la médecine et les assurances médicales sont le mieux développées pour cette maladie précisément. En Afghanistan, il n'existe pas du tout de système d'assurance maladie ni même d'hôpitaux avec l'équipement adéquat.

Votre situation :

Vous êtes un enfant de 12 ans, Enaiat qui est né Hazara. C'est une ethnie haïe en Afghanistan par les Patchounes et les Talibans. Pour vous protéger, votre mère vous a abandonné à la frontière iranienne et vous a donné 1000 \$. Vous ne savez pas réellement où vous vous dirigez, mais en direction du nord dans tous les cas.

Activité : En Scène !

Propositions de situations à mettre en scène

Situation 1 : Vous êtes un enfant étranger, vous parlez une langue étrangère, vos habitudes et coutumes sont différentes. Mettez en scène une rencontre avec d'autres enfants du pays d'accueil.

Situation 2 : Vous êtes chez vous, vos parents vous préviennent que vous devez partir seul(e) pour avoir une chance de grandir dans de meilleures conditions sécuritaires et éducatives. Mettez en scène l'annonce de votre départ par vos parents et votre réaction.

Situation 3 : La police vous attrape et vous demande vos papiers. Vous êtes en situation de séjour irrégulière en Belgique. Vous ne parlez pas les langues du pays et vous ne comprenez pas ce que l'on vous dit. Mettez en scène votre arrestation et votre transfert par la police dans un centre de détention fermé.

Situation 4 : Vous êtes dans un centre d'accueil. On vous demande de raconter votre parcours, les raisons de votre départ et les raisons pour lesquelles vous souhaitez rester sur le territoire. Quels sont les documents que vous avez? Où sont vos parents? Comment êtes-vous arrivés sur le territoire? Etc. Mettez en scène cet entretien.

Activité : Débat mouvant

Propositions d'affirmations à formuler et à soumettre au débat

1. À cause des conflits actuels, il y a beaucoup plus de MENA qui arrivent en Europe.
2. Les MENA prennent les seules places disponibles dans les écoles.
3. Les MENA s'intègrent facilement dans notre société une fois arrivés.
4. Tous les MENA qui arrivent en Belgique ont une place dans un centre d'accueil ou dans une famille d'accueil.
5. Tous les MENA, à leur arrivée, se présentent directement dans des centres d'accueil et demandent le statut de réfugié.
6. Le parcours des MENA est facile et ils sont accompagnés pour arriver jusqu'en Europe.
7. Les MENA ne sont pas des proies pour les trafiquants (à des fins de travaux forcés ou de prostitution) puisqu'ils sont bien protégés.

Activités : Journalistes en herbe/ Reporters radio

Propositions de sujets à traiter

- Le parcours des MENA
- L'arrivée/la prise en charge des MENA dans un pays d'accueil
- Le départ des MENA de leur pays d'origine
- L'intégration des MENA dans un pays d'accueil
- Les pays d'origine des MENA
- Les raisons de départ des MENA

Activité : Comme à la télé — Quiz

Propositions de questions à poser

Question 1 : Les MENA viennent en Europe pour :

- A. Se protéger de conflits ou pour fuir des persécutions
- B. Fuir une situation familiale compliquée/à risque
- C. Leurs familles étant très pauvres, ils sont désignés par leur famille afin de travailler en Europe et de renvoyer de l'argent à leur famille pour leur permettre de survivre
- D. Avoir l'opportunité d'étudier et avoir accès à un meilleur mode de vie

Question 2 : À leur arrivée, les MENA :

- A. Trouvent un endroit où dormir, et ont accès à l'éducation facilement
- B. Sont seuls et n'ont pas d'autres choix que de dormir parfois dans les rues
- C. Passent par de longues et difficiles procédures afin d'obtenir une protection ou la régularisation de leur situation
- D. Sont directement logés, nourris et pris en charge

Question 3 : Les MENA sont pris en charge par :

- A. L'État
- B. Un tuteur
- C. Un enseignant

D. Une famille d'accueil

Question 4 : Le voyage des MENA est :

- A. Rapide et simple
- B. Coûteux et dangereux
- C. Coûteux et simple
- D. Rapide et dangereux

Question 5 : En Europe, les MENA veulent :

- A. Profiter des subventions de l'État
- B. Avoir accès à l'éducation et à une vie normale
- C. Trouver une protection et un refuge

Question 6 : Les principaux pays d'origine dont des MENA sont :

- A. Afghanistan
- B. Somalie
- C. Érythrée
- D. Albanie
- E. Pologne
- F. Soudan
- G. Afrique du Sud
- H. Brésil
- I. États-Unis
- J. Syrie
- K. Inde
- L. Thaïlande
- M. La Grèce
- N. L'Italie

Question 7 : Il y a plus de MENA :

- A. Garçons
- B. Filles

C. C'est le même chiffre

D. Je ne sais pas

Question 8 : Les pays d'Europe accueillent plus de MENA que les pays voisins des pays d'origine des MENA :

- A. Vrai
- B. Faux
- C. C'est la même chose
- D. Je ne sais pas

Question 9 : Les pays d'Europe acceptent d'accueillir les réfugiés et ont ouvert leurs frontières pour faciliter l'accueil des réfugiés :

- A. Vrai
- B. Faux
- C. Je ne sais pas

Question 10 : Les tests pour déterminer l'âge des MENA sont fiables et indiscutables :

- A. Vrai
- B. Faux
- C. Je ne sais pas

Réponses pour l'encadrant :

1 A, B, C, D

2. B, C

3. B

4. B

5. B, C

6. J, A, B, C

7. A

8. B

9. B

10. B

Une publication du programme
jeunesse d'Amnesty International
Belgique francophone

S'INFORMER ET AGIR



www.amnesty-jeunes.be

NOUS CONTACTER



jeunes@amnesty.be



+32 (0) 2/538 81 77

NOUS SUIVRE



facebook.com/amnestyjeunes



instagram.com/amnestybefr



twitter.com/amnestybe



youtube.com/amnestybe

DEVENIR MEMBRE



aider.amnesty.be/a/mon-don

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

